DOCUMENT RESUME

ED 267 651 FL 015 638

TITLE	Dialogisme et polyphonie: Actes du colloque (Dialogue Theory and Polyphony: Proceedings of a Colloquium, Neuchatel, Switzerland, September 27-28, 1985).
INSTITUTION	Neuchatel Univ. (Switzerland).
PUB DATE	Dec 85
NOTE	101p.; A product of the Institut de Linguistique.
PUB TYPE	Reports - Research/Technical (143) -- Collected Works - Conference Proceedings (021) -- Collected Works - Serials (022)
LANGUAGE	French
JOURNAL CIT	TRANEL; spec iss 9 Dec 1985
EDRS PRICE	MF01/PC05 Plus Postage.
DESCRIPTORS	*Dialogs (Language); *Discourse Analysis; Fiction; Language Research; Language Styles; *Linguistic Theory; Literature Appreciation; *Pragmatics; *Speech Acts; Syntax
IDENTIFIERS	*Polyphony

ABSTRACT

Three colloquium papers are presented on two fields of linguistics, dialogism (the study of dialogue content) and polyphony (the representation of different sounds by the same letter or symbol). The first paper, by J. Moeschler, examines dialogism, dialogue, and polyphony from the perspective of the pragmatics of the utterance and the pragmatics of discourse. The second paper, by A. Reboul, discusses a theory for the interpretation of utterances in romanesque fiction. The final paper, by C. Rubattel, looks at polyphony, syntax, and the demarcation of the utterance. The essays are presented in the context of a discussion of the work of Mikhail Bakhtine, a linguist and philosopher. (MSE)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

TRANEL 9

décembre 1985

Numéro Spécial

Actes du colloque Dialogisme et polyphonie 27/28 Sept. 1985

FL015638 ED267651

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☒ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official NIE position or policy.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

F. Redard

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Institut de Linguistique
Université de Neuchâtel – Suisse

Rédaction : Institut de linguistique, Université
CH 2000 Neuchâtel.

© Institut de linguistique de l'Université de Neuchâtel, 1985
Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

C. Rubattel J.-B. Grize	:	Avant-propos	5
J. Moeschler	:	Dialogisme et dialogue : pragmatique de l'énoncé vs pragmatique du discours	7
A. Reboul	:	Dialogisme, style indirect libre et fiction	45
C. Rubattel	:	Polyphonie, syntaxe et délimitation des énoncés	83

AVANT-PROPOS

Le Centre de recherches sémiologiques et l'Institut de linguistique de l'Université de Neuchâtel se sont associés pour organiser en septembre 1985 un colloque dont le titre, dialogisme et polyphonie, fait évidemment référence à l'oeuvre de MikhaÏl Bakhtine, redécouverte aujourd'hui grâce aux traductions françaises parues aux Editions de Minuit et aux Editions Gallimard entre 1977 et 1985. Si le nom de Bakhtine ne figure pas dans l'intitulé de ce colloque, c'est que nous avions le souci de le consacrer à l'apport des idées de Bakhtine aux sciences du langage actuelles plutôt qu'à une exégèse de ses écrits.

On sait que Bakhtine est l'auteur d'une oeuvre protéiforme, qui aborde la linguistique, la littérature, la sociologie et la philosophie du langage. Il y a pourtant deux concepts clés qui traversent tous ces domaines, ceux de dialogisme et de polyphonie. Il nous a paru intéressant de confronter, sur un thème à la fois précis et très riche, les travaux de chercheurs venus d'horizons assez différents et qui se situent par rapport à deux pôles de la pensée bakhtinienne: d'une part, l'étude du langage comme pratique sociale, d'autre part, l'étude des formes linguistiques qui marquent le dialogisme et la polyphonie. Les contributions présentées lors du premier jour de ce colloque sont orientées plutôt vers le pôle sociologique, alors que celles du second jour privilégient l'aspect linguistique.

Il n'entrait pas dans notre dessein de souligner ces différences d'approche dans la publication même des actes du colloque, mais des contraintes matérielles nous ont obligés à publier une partie des contributions dans les Travaux du Centre de recherches sémiologiques et une autre partie dans les Travaux neuchâtelois de linguistique.

Les contributions du vendredi 27 septembre paraîtront prochainement dans les Travaux du Centre de recherches sémiologiques numéro 50. On y trouvera les articles de Daniel Duprey: "Sujets, objets, sujets-objets: contribution de Bakhtine / Volochinov à la naissance d'une linguistique totale"; Pierre Fiala: "Polyphonie et stabilisation de la référence: l'Autre dans le texte politique"; Josiane Boutet: "Dialogisme et construction sociale du sens dans des entretiens d'ouvriers et d'ouvrières"; et Marianne Ebel: "Apport des écrits du Cercle de M. Bakhtine à une analyse du langage comme pratique sociale".

On trouvera donc dans ce volume les contributions présentées le samedi 28 septembre. Jacques Moeschler se propose de préciser les rapports entre dialogue, dialogisme et polyphonie, dans la perspective de la pragmatique linguistique et plus spécialement de la pragmatique du discours. Anne Reboul présente les bases d'une théorie de l'interprétation des énoncés de la fiction romanesque. La dernière contribution est consacrée à la syntaxe de l'énoncé, c'est-à-dire à l'aspect le plus strictement linguistique du projet bakhtinien.

Outre les contributions qui y ont été présentées, ce colloque a donné lieu à de nombreuses discussions entre les participants. Leur style informel les rendait impropres à la publication, mais elles ont conféré à cette réunion un caractère authentiquement dialogique que ne restitue pas la seule lecture des actes.

Christian Rubattel
Jean-Blaise Grize

Les Travaux du Centre de recherches sémiologiques peuvent être obtenus auprès du
Centre de recherches sémiologiques, Université
CH 2000 Neuchâtel

DIALOGISME ET DIALOGUE :

PRAGMATIQUE DE L'ÉNONCÉ VS PRAGMATIQUE DU DISCOURS

1. Introduction

Bien que le terme de "pragmatique" n'intervienne à aucun moment dans les traductions de M. Bakhtine, il me semble évident que s'il fallait qualifier le domaine de recherche linguistique proposé par Bakhtine, c'est le concept de pragmatique linguistique qui conviendrait le mieux (les termes choisis par Todorov et les traducteurs de Gallimard, i.e. respectivement "translinguistique" et "métalinguistique", me semblent plus créateurs de confusions et d'ambiguïté qu'autre chose). Il me paraît donc intéressant et légitime de donner une interprétation de Bakhtine qui soit fonction des intérêts de la pragmatique linguistique contemporaine. Pour éviter tout malentendu, je définirai la pragmatique linguistique comme l'étude de l'emploi du système de la langue (vs l'étude du système) et ses objets principaux de la façon suivante : problèmatique des actes de langage réalisés dans l'énonciation, du sens de l'énoncé en contexte, du sens de l'énoncé en dialogue et des différents responsables de l'énonciation. On l'aura compris, la définition des domaines de l'analyse pragmatique que je viens de formuler fait implicitement référence à la théorie des actes de langage (cf. Searle 1972, 1982 et Searle & Vanderveken 1985), à la théorie des implicatures (cf. Grice 1979 et Sperber & Wilson à paraître) et à la théorie de l'argumentation (cf. Anscombre & Ducrot 1983), à la pragmatique conversationnelle de l'Ecole de Genève (cf. Moeschler 1985 et Roulet & al. 1985) et enfin à la théorie de l'énonciation d'O. Ducrot (cf. Ducrot 1984). Le premier but de ce travail sera donc d'essayer de formuler les principales thèses de Bakhtine sur le langage et la linguistique au regard des problématiques actuelles en pragmatique.

Mais réduire l'intérêt de Bakhtine à un rôle de précurseur des idées contemporaines serait à la fois abusif, réducteur et surtout inapproprié eu égard à la problématique du dialogisme. Car la dimension dialogique, comme je le montrerai, si elle est centrale dans l'oeuvre de Bakhtine, ne constitue cependant qu'une des dimensions de la pragmatique bakhtinienne. De plus, rien n'est plus ambigu et polysémique que le concept même de dialogisme. Celui-ci fait en effet intervenir différents processus linguistiques (notamment des faits d'interprétation, des faits de structure sémantique, des faits de constitution du texte romanesque et même des faits syntaxiques). Il me semble donc légitime, et cela constituera le deuxième objectif de ce travail, d'indiquer les différentes problématiques issues de la notion de dialogisme. Je verrai deux façons principales d'envisager la notion de dialogisme chez Bakhtine : tout d'abord le dialogisme comme modèle linguistique, et ensuite le dialogisme comme principe interprétatif. Cette différence de nature est importante, car elle a pour conséquence d'interpréter de façon différente le projet de Bakhtine. Dans le premier cas, on peut y voir une incitation à l'élaboration d'une pragmatique du discours ou de la conversation, alors que dans le deuxième cas, le dialogue constituant un référent abstrait, un principe interprétatif, la réalisation de son projet se fera de façon conventionnelle, i.e. dans une pragmatique de l'énoncé et plus précisément dans une pragmatique de la polyphonie. La morale de cette deuxième interprétation est donc qu'il est de première urgence de distinguer dialogisme et dialogue.

C'est justement la notion de dialogue, et corollairement celle de pragmatique conversationnelle, qui constituera le troisième et dernier objet de ce travail. La question que je poserai est la suivante : en quoi l'analyse pragmatique de la conversation (donc du dialogue) - sensl de dialogisme - permet-elle une

contribution positive à l'étude du dialogisme (au sens2) ? Posé de façon crue, le problème est pour moi le suivant : dès que l'on fait intervenir, de façon métaphorique ou théorique, la notion de dialogue, d'échange ou encore d'interaction entre des êtres empiriques ou abstraits comme principe explicatif de faits pragmatiques, on fait allusion, généralement de façon implicite, à une théorie de l'interaction ou de la conversation. Or cette théorie est nécessairement réductionniste et peut être positivement complétée si on prend en compte les conclusions d'une théorie de la conversation basée sur l'analyse de discours authentiques. Je montrerai à ce propos que l'image que donne Bakhtine du dialogue (sens2) est plus riche et plus intéressante que celle proposée par Ducrot et que certains faits pragmatiques de nature polyphonique pourraient recevoir une interprétation intéressante si l'on élargit le cadre polyphonique proposé par Ducrot.

2. Bakhtine et la pragmatique

Avant d'indiquer en quoi consiste ce que j'appellerai la pragmatique bakhtinienne, j'aimerais insister sur le fait que ma présentation de Bakhtine est volontairement incomplète et orientée. Ceci dit, je ne pense pas que l'interprétation que je fais de Bakhtine soit irrecevable ou fallacieuse. En effet, il me semble impossible de donner une image complète et cohérente de la pensée de Bakhtine, et cela au moins pour deux raisons. Tout d'abord, certains textes (notamment les études recueillies dans les deux ouvrages publiés par Gallimard) ne peuvent être qualifiés de limpides. Je dirais même plus : certains sont si vagues qu'ils rendent une interprétation unique difficile, voire impossible. Ensuite, dans l'ensemble de l'oeuvre de Bakhtine, il y a un glissement permanent entre la théorie linguistique et la théorie sociologique. Je ne donnerai qu'un fragment de ce glissement, qui

me semble justifier le choix de ne m'intéresser qu'à l'aspect proprement linguistique de la pensée de Bakhtine, pour laisser de côté l'aspect sociologie du langage. Le passage suivant est tiré de l'article "Le discours dans la vie et le discours dans la poésie", in Todorov (1981, 191):

(1) (L'énoncé quotidien) relie toujours entre eux ceux qui participent à une situation, comme des coparticipants qui connaissent, comprennent et évaluent cette situation de la même façon.
L'énoncé, par conséquent, s'appuie sur leur appartenance réelle et matérielle à un même morceau d'existence en donnant à cette communauté matérielle une expression et un développement idéologiques nouveaux.

Pour résumer ma position, je dirai que je ne m'intéresserai qu'aux assertions de Bakhtine correspondant au premier paragraphe et laisserai volontairement de côté la portée des énoncés du type du deuxième paragraphe, car ils me semblent concerner davantage le domaine de la sociologie du langage que celui de la pragmatique linguistique. Par conséquent, je ne vois pas de raison majeure de ne parler que de certains fragments de l'oeuvre de Bakhtine. Reste cependant à justifier l'aspect orienté de ma lecture. En fait, la position que j'adopterai dans ce travail n'a pas à être justifiée. Car si tel était le cas, cela voudrait dire qu'il ne peut y avoir qu'un point de vue correct, à savoir celui de Bakhtine lui-même. Ceci dit, pour éviter la contradiction consistant à présenter une interprétation prétendant remplacer l'objet de l'interprétation lui-même, l'exégète peut se réfugier dans un discours assumant les mêmes présupposés idéologiques, à savoir le matérialisme dialectique. Je pense, très honnêtement, que les regards extérieurs sont plus intéressants que les commentaires internes. C'est la raison pour laquelle le point de vue que j'adopterai est celui de la pragmatique linguistique, indépendamment de ses outputs idéologiques.

2.1. La pragmatique bakhtinienne

Je vois quant à moi cinq problématiques qui peuvent entrer dans le domaine de la pragmatique et qui constituent de ce fait les axes principaux de la pragmatique bakhtinienne :

(i) les objets de la pragmatique bakhtinienne;
(ii) la notion d'énoncé et ses composants;
(iii) le problème de l'interprétation des énoncés;
(iv) la dimension dialogique de l'énoncé;
(v) la dimension polyphonique de l'énoncé.

J'examinerai successivement ces cinq problématiques, avant de les mettre en rapport avec celles de la pragmatique linguistique contemporaine (cf. § 2.2.).

2.1.1. Les objets de la pragmatique bakhtinienne

Dans Le marxisme et la philosophie du langage (p. 137), Bakhtine donne la structure méthodologique suivante à l'analyse linguistique, qui justifie sa qualification de pragmatique :

1. étude des "formes et des types d'interaction verbale";
2. étude des "formes d'énonciation distinctes, des actes de parole isolés, en liaison étroite avec l'interaction dont ils constituent les éléments";
3. enfin, étude des "formes de la langue".

En d'autres termes, Bakhtine propose, plutôt que de partir de l'unité minimale qu'est la phrase, d'engager l'analyse pragmatique du langage par l'unité maximale qu'est l'interaction, pour descendre ensuite au niveau des actes de parole et enfin à celui des formes grammaticales qui réalisent ces actes de parole. L'analyse proprement linguistique ne constitue donc qu'une étape de l'approche de Bakhtine, et de plus l'étape ultime, terminale, l'output de la description.

Ceci dit, il faut retenir deux points centraux dans la structure de l'analyse pragmatique proposée par Bakhtine.Tout d'abord,

le fait de donner une importance capitale à l'interaction elle-même. Ce point n'est pas mineur, dans la mesure où les linguistes du dernier quart du XXe siècle ont été sensibilisés au rôle de l'interaction pour des raisons externes à la linguistique, i.e. l'influence des ethnographes de la communication (cf. Gumperz & Hymes 1972) et des ethnométhodologues notamment (cf. Sacks, Schegloff & Jefferson 1974 et Schenkein 1978). Ensuite, il est remarquable de voir que l'unité communicative pertinente retenue par Bakhtine n'est pas la phrase, mais l'acte de parole, ce qui préfigure la théorie des actes de langage développée par Searle (1972) à partir des intuitions d'Austin (1970).

2.1.2. La notion d'énoncé et ses composants

L'énoncé est une unité pragmatique complexe pour Bakhtine, dans la mesure où il contient une "partie verbale" et une "partie sous-entendue", ou, en d'autres termes, il est le produit de la relation entre une phrase et un contexte. Ces deux aspects de la structure de l'énoncé sont décrits de la façon suivante par Bakhtine :

(i) la partie verbale (phrase) fait intervenir au niveau interne, des "relations factuelles-logiques", et au niveau externe, des relations "dialogiques" et "polyphoniques". De plus, dans l'interprétation de l'énoncé, intervient la distinction entre "thème" (la partie variable du sens) et la "signification" (ce qu'il y a en commun entre les différentes interprétations d'une même phrase);

(ii) la partie extra-verbale (contexte ou situation) est constituée par "l'espace et le temps de l'événement, l'objet ou le thème de l'énoncé (ce dont on parle) et la position des interlocuteurs vis-à-vis de l'événement (l'"évaluation")" ("La structure de l'énoncé", in Todorov 1981, 302).

Je commenterai plus loin (cf. § 2.2.1.) le premier point concernant la partie verbale de l'énoncé. Examinons ici la dis-

tinction entre les deux composants de la structure de l'énoncé et la notion de contexte.

En fait, la distinction entre composant linguistique et composant contextuel de l'énoncé est devenue classique en pragmatique. En effet, toute théorie pragmatique (que ce soit la théorie des actes de langage de Searle, la théorie des implicatures conversationnelles de Grice, la pragmatique intégrée d'Anscombre & Ducrot ou encore la pragmatique de la pertinence de Sperber & Wilson) admettent que le sens d'un énoncé E ayant une structure syntactico-sémantique S est la valeur V d'une fonction F appliquée à S (V = F(S)). La seule différence entre ces théories réside dans la nature de F (respectivement les conditions de satisfaction des actes de langage, les maximes conversationnelles, les lois de discours ou le principe de pertinence). Ceci dit, il est bien clair, que dans chaque cas, c'est bien un élément appelé "contexte" qui joue le rôle de déclencheur de F.

La façon d'aborder la notion de contexte chez Bakhtine est intéressante, car elle fait intervenir des éléments également importants, bien que de nature différente. La première composante correspond aux coordonnées déictiques de l'énoncé. Mais le contexte ne se réduit pas à leur seule mention (cf. les tentatives de pragmatique formelle envisagées par Bar-Hillel 1954 et Montague 1968 consistant en la seule mention des expressions indexicales pour l'interprétation pragmatique de la phrase). En effet, le thème de l'énoncé peut être nécessaire soit pour interpréter les pronoms anaphoriques, soit encore pour déterminer les variables argumentatives de l'énoncé, et notamment la valeur des conclusions lorsque celles-ci sont implicites. Enfin, le troisième aspect du contexte concerne les évaluations des interlocuteurs. Ce point est intéressant, car il est directement en rapport avec les notions d'attitude propositionnelle et d'état intentionnel

(cf. Searle 1983). Ceci dit, je retiendrai surtout de la spécification du contexte par Bakhtine le fait que celui-ci n'est pas réduit à un ensemble (fermé ou ouvert) d'informations (cf. notamment pour une telle approche la notion de frame développée en intelligence artificielle).

2.1.3. L'interprétation des énoncés

L'interprétation des énoncés selon Bakhtine fait intervenir un certain nombre de notions qui s'appliquent soit au résultat du processus d'interprétation (cf. (i) à (iii)), soit au processus interprétatif lui-même (cf. (iv)):

(i) la notion d'acte de parole;
(ii) la notion d'orientation;
(iii) la notion d'évaluation;
(iv) la notion de compréhension active.

Une première indication sur la nature de l'interprétation des énoncés nous est donnée dans "La structure de l'énoncé" (in Todorov 1981, 290) :

(2) "La question bien formée (sic!), l'exclamation, l'ordre, la prière, voilà les formes les plus typiques d'énoncés de la vie quotidienne, qui soient des totalités."

Bien que (2) confonde forme et fonction de l'énoncé, il apparaît que ce qui caractérise l'énoncé pour Bakhtine, c'est ce qu'il permet de faire par son énonciation : à savoir, poser une question, s'exclamer, ordonner à quelqu'un de faire quelque chose, prier quelqu'un de faire quelque chose. Bref, l'énoncé est caractérisé par ce que Searle (1972) appelle une force illocutoire.

Une deuxième indication sur l'interprétation des énoncés nous est donnéedans "Du discours romanesque" (in Esthétique et théorie du roman, p. 105) :

(3) Le locuteur cherche à orienter son discours avec son point de vue déterminant sur la perspective de celui qui comprend, et d'entrer en relations dialogiques avec certains de ses aspects.

L'idée sous-jacente que j'aimerais mettre en place est, outre celle d'orientation du discours, celle d'argumentation. En d'autres termes, l'interprétation que je fais de (3) peut être résumée dans (3'):

(3') En énonçant E, le locuteur L cherche à créer une influence sur son interlocuteur I telle que l'interprétation de E par I soit fonction de l'orientation (argumentative) que L a donné à E.

La troisième propriété de l'interprétation de l'énoncé fait intervenir la notion d'évaluation. Dans "Le discours dans la vie et le discours dans la poésie" (in Todorov 1981, 189), Bakhtine donne des exemples de ce qu'il appelle "évaluation":

(4) Voici comment nous caractérisons et évaluons habituellement les énoncés de la vie quotidienne: "C'est un mensonge", "C'est la vérité", "Voilà de fortes paroles", "Il ne fallait pas dire cela", etc.

Je ne donnerai pas de commentaires concernant le contenu de ces évaluations (à savoir le fait qu'elles portent sur la vérité ou la fausseté du discours, sa pertinence ou sa non-pertinence, etc.). Ce que je retiendrai plutôt, c'est le fait qu'une interprétation peut consister en une qualification, dialogique et réactive, d'un énoncé. Ce point apparaîtra plus clairement à travers la notion de compréhension active.

La notion de compréhension active est étroitement liée à celle de dialogisme (sens1). Dans Le marxisme et la philosophie du langage (p. 146), Bakhtine associe compréhension et réponse, compréhension et contre-discours:

(5) Une compréhension authentique, active, contient déjà l'ébauche d'une réponse. (...)

> La compréhension est une forme de dialogue; elle est à l'énonciation ce que la réplique est à la réplique dans le dialogue. Comprendre, c'est opposer à la parole du locuteur une contre-parole.

Je retiendrai de (5) l'idée que l'interprétation d'un énoncé, d'un discours, ne se fait que via un autre énoncé, un autre discours, qui constitue une réaction par rapport au premier. Ceci correspond à la notion d'interprétation dialogique développée dans le cadre de la pragmatique conversationnelle genevoise (cf. § 2.2.2.).

Il me reste à présenter les deux derniers aspects de la pragmatique bakhtinienne, à savoir les dimensions dialogique et polyphonique de l'énoncé. Cependant, comme ces deux dimensions feront l'objet du paragraphe 3, je me contenterai, ici, de mentionner les différents aspects du dialogisme et du polyphonisme de l'énoncé.

2.1.4. La dimension dialogique de l'énoncé

La dimension dialogique (sensl) de l'énoncé se manifeste de la façon suivante:

(i) l'interaction est le produit d'un échange d'énoncés:

(6) Toute communication, toute interaction verbale se réalisent sous la forme d'un échange d'énoncés, c'est-à-dire dans la dimension d'un dialogue. ("La structure de l'énoncé", in Todorov 1981, 292)

(ii) un discours doit être analysé en fonction de sa structure sémantique (dialogique) vs sa forme (qui peut être monologique):

(7) Les énoncés, longuement développés et bien qu'ils émanent d'un interlocuteur unique - (...) - sont monologiques par leur seule forme extérieure, mais, par leur structure sémantique et stylistique, ils sont en fait essentiellement dialogiques. (Ibid.)

(iii) les rapports dialogiques entre les énoncés relèvent de l'accord et du désaccord:

(8) Il ne faudrait pas (...) comprendre le rapport dialogique de façon simpliste et univoque et le ramener à une procédure de réfutation, de controverse, de discussion, de désaccord. L'accord est l'une des formes les plus importantes du rapport dialogique. ("Le problème du texte", in Esthétique de la création verbale, p. 335)

(iv) enfin, tout discours contient un élément projectif (i.e. est dirigé sur une réponse):

(9) Tout discours est dirigé sur une réponse, et ne peut échapper à l'influence profonde du discours-réplique prévu. ("Du discours romanesque", in Esthétique et théorie du roman, p. 103)

De façon schématique, les points (i) à (iv) indiquent qu'il n'est pas possible d'envisager l'énoncé en dehors de son contexte dialogique (sens1), qu'un discours peut avoir une structure "profonde" différente de sa structure "superficielle", que les notions d'accord et de désaccord font partie intégrante des propriétés dialogiques (sens1) de l'énoncé, et enfin que la structure dialogique de l'énoncé implique une description dynamique, faisant intervenir, simultanément à l'interprétation de l'énoncé, sa contrepartie réactive potentielle.

2.1.5. La dimension polyphonique de l'énoncé

Par dimension polyphonique, j'entends les propriétés dialogiques au sens2 de l'énoncé. Je retiendrai la dimension intertextuelle, la notion d'hybride et celle de discours bivocal (qualifié parfois par Bakhtine de dyphonique):

(10) Dans la vie courante, on se réfère surtout à ce que disent les autres: on rapporte, on évoque, on pèse, on discute leurs paroles, leurs opinions, affirmations, informations, on s'en indigne, on tombe d'accord, on les conteste, on s'y réfère, etc. ("Du discours romanesque", in Esthétique et théorie du roman, p. 157)

(11) Nous qualifions de construction hybride un énoncé qui, d'après ses indices grammaticaux (syntaxiques) compositionnels, appartient au seul locuteur, mais où se confondent, en réalité, deux énoncés, deux manières de parler, deux styles, deux "langues", deux perspectives sémantiques et sociologiques". (Ibid., p. 125-6)

(12) Le polylinguisme introduit dans le roman (...), c'est le discours d'autrui dans le langage d'autrui, servant à réfracter l'expression des intentions de l'auteur. Ce discours offre la singularité d'être bivocal. Il sert simultanément à deux locuteurs et exprime deux intentions différentes: celle - directe - du personnage qui parle, et celle - réfractée - de l'auteur. Pareil discours contient deux voix, deux sens, deux expressions. En outre, les deux voix sont dialogiquement corrélatées (sic!) (...). (Ibid., p. 144-5)

On pourrait certes continuer le petit jeu des citations ad aeternum, notamment pour indiquer les différents aspects du polyphonisme selon Bakhtine. Je ne retiendrai ici que deux aspects, illustrés respectivement par (10) et (11)-(12). Le premier aspect constitue en fait la légitimation externe du deuxième. Ce que nous dit (10), c'est que les discours n'ont pas pour fonction principale de référer à des états du monde (des actions, événements, individus, etc.), mais à des discours (ce que j'ai après bien d'autres appelé dimension intertextuelle). Cette propriété empirique des discours légitime donc le fait d'inscrire dans la structure même de l'énoncé plusieurs énoncés, plusieurs personnages ou plusieurs voix. Ces énoncés, que Bakhtine qualifie de bivocaux, sont réalisés dans le roman par l'intermédiaire de constructions hybrides. C'est ce type d'énoncés que l'on peut, à la suite de Ducrot, appeler polyphoniques (ou dialogiques au sens2).

Voilà, sommairement résumés (tout à la fois trop rapidement et trop longuement), les différents aspects qui constituent ce que j'ai nommé la pragmatique bakhtinienne. J'aimerais maintenant

donner quelques éléments d'information sur les préoccupations actuelles de la pragmatique linguistique, dans le but d'indiquer les convergences avec la pragmatique bakhtinienne.

2.2. La pragmatique contemporaine

Il ne s'agit pas ici de faire un panorama, même rapide, de la pragmatique. J'aimerais simplement indiquer certaines hypothèses faites par deux courants pragmatiques qui me semblent en relation directe avec l'oeuvre de Bakhtine, à savoir la pragmatique conversationnelle de l'Ecole de Genève et la pragmatique intégrée d'Anscombre à Ducrot. Ces deux courants pragmatiques, bien qu'étroitement liés (cf. Moeschler 1985 pour une tentative d'intégration), se distinguent essentiellement par le fait que le premier est une pragmatique du discours authentique, alors que le deuxième est une pragmatique de l'énoncé (ou du discours idéal).

2.2.1. La pragmatique intégrée

Je ne mentionnerai que trois aspects - qui me semblent cependant fondamentaux - de la pragmatique intégrée: la différence entre le sens et la signification; la sui-référentialité du discours; la polyphonie du discours.

(i) La première attitude méthodologique de Ducrot consiste à distinguer deux niveaux dans l'analyse pragmatique: le niveau des hypothèses externes (HE), créatrices d'observables, et celui des hypothèses internes (HI), explicatives des observables. Au niveau des HE, on trouve des notions comme le sens et l'énoncé: l'énoncé est une donnée (empirique) et son sens constitue l'observable de la pragmatique. Au niveau des hypothèses internes, on trouve les notions correspondantes de signification et de phrase. La phrase est une construction abstraite du linguiste (un

être théorique) qui reçoit une signification. Cette signification est le produit d'un ensemble d'instructions (argumentatives, discursives, énonciatives) appartenant au niveau du composant linguistique, et ne doit donc être ni assimilée à l'assignation de valeurs de vérité, ni considérée comme le résultat de l'application d'un principe de compositionnalité aux constituants de la phrase. A partir de la signification et du contexte, un composant rhétorique a pour tâche de mettre à l'oeuvre des lois de discours qui permettront d'obtenir comme output des analogues du sens de l'énoncé de départ.

(ii) La deuxième attitude méthodologique consiste à faire l'hypothèse que le discours et les énoncés ne sont pas à propos du monde ou des êtres du monde, mais à propos du discours lui-même ou d'autres discours. Cette sui-référentialité du discours est motivée au niveau synchronique par les énoncés performatifs, et au niveau diachronique, par le phénomène de la délocutivité (cf. Benveniste 1966 et Anscombre 1979).

(iii) La troisième attitude méthodologique consiste à essayer de justifier l'hypothèse selon laquelle tout discours (ou énoncé) fait intervenir, derrière un unique sujet parlant (SP) plusieurs locuteurs (L) et énonciateurs (E). SP est défini comme le producteur physiologique de l'énoncé, L comme le responsable de l'énonciation, et E comme celui qui s'exprime à travers l'énonciation (cf. Ducrot 1984). Pour donner une image plus accessible de l'opposition L/E, Ducrot utilise la comparaison suivante: L est à E ce que l'auteur est au personnage dans le théâtre (cf. Reboul 1984). La distinction L/E est motivée par les faits d'ironie, les énoncés négatifs, et l'emploi de certains connec-

teurs pragmatiques oppositifs (mais). Dans ces cas-là, on dira que le rapport entre les différents E est un rapport d'opposition et que L s'assimile (i.e. s'identifie) ou non à tel ou tel énonciateur.

Présentée de cette façon, la pragmatique intégrée partage un certain nombre d'hypothèses avec la pragmatique bakhtinienne. Tout d'abord, Bakhtine et Ducrot distinguent deux composants de l'énoncé : ce qui relève de ce que Ducrot appelle le composant linguistique (la phrase de Bakhtine) et ce qui relève du composant rhétorique (le contexte). En second lieu, tant Bakhtine que Ducrot s'opposent à une conception descriptiviste du langage : Ducrot le fait explicitement, Bakhtine implicitement. Enfin, tous deux ont une conception éminemment polyphonique du langage. L'idée selon laquelle une seule voix s'exprimerait derrière un sujet parlant est refusée tant par Bakhtine que par Ducrot. Il faut noter cependant que l'origine de l'idée de polyphonie est différente dans les deux cas. Chez Bakhtine, ce sont les propriétés du texte romanesque qui l'ont amené à la notion de discours bivocal. Chez Ducrot, c'est essentiellement (si j'ai bien compris) le caractère insatisfaisant de l'ascriptivisme des philosophes du langage et notamment l'idée selon laquelle les transformations impliquées par l'énonciation des actes illocutoires sont des transformations effectives du monde, des droits et obligations des sujets parlants, etc.

2.2.2. La pragmatique conversationnelle

Je me contenterai ici de souligner quatre aspects de la pragmatique conversationnelle telle qu'elle a été développée dans Roulet et alii (1985) et Moeschler (1985), car ils me semblent en relation directe avec certains éléments de la pragmatique bakhtinienne soulignés précédemment.

(i) L'une des hypothèses fondamentales de la pragmatique conversationnelle est - contrairement à celles de la pragmatique des actes de langage - que l'unité communicative pertinente est l'échange, défini comme unité dialogique minimale. L'échange est composé d'interventions (unité monologique maximale) qui entretiennent entre elles des relations de niveau illocutoire. L'unité monologique minimale est l'acte de langage. L'intervention est composée de constituants de niveau échange, intervention et/ou acte de langage. Ces constituants entretiennent entre eux des relations interactives, de nature hiérarchique (on distinguera ainsi le constituant directeur du constituant subordonné dans l'intervention). La conversation est donc définie en termes de catégories conversationnelles (échange, intervention et acte de langage) et en termes de relations fonctionnelles entre ces catégories (relations de niveau illocutoire et interactif).

(ii) Ce système catégoriel et fonctionnel permet de donner des représentations structurelles de la conversation. On distinguera ainsi deux grands types de structures conversationnelles : d'une part des structures dialogiques (de niveau échange), et d'autre part des structures monologiques (de niveau intervention). L'analyse structurelle étant de niveau "profond", elle peut être en contradiction avec la forme superficielle du discours de la conversation. On distinguera donc la forme du discours (dialogal, i.e. comprenant plusieurs locuteurs, vs monologal, i.e. ne comprenant qu'un seul locuteur) de sa structure (dialogique vs monologique). Par conséquent, il est possible d'envisager la typologie suivante de discours (cf. Roulet et alii 1985, chap. 1):

- discours dialogal-dialogique (plusieurs locuteurs-structure d'échange);

- discours dialogal-monologique (plusieurs locuteurs-structure d'intervention);
- discours monologal-monologique (un seul locuteur-structure d'intervention);
- discours monologal-dialogique (un seul locuteur-structure d'échange).

(iii) On distinguera également à l'intérieur des discours monologaux-monologiques (cf. Roulet et alii 1985, ch. 1) un type de discours qui fait intervenir la dimension polyphonique de l'énoncé (i.e. sa dimension dialogique au sens2): le discours diaphonique. Le discours diaphonique a une structure d'intervention dans laquelle le discours de l'interlocuteur (généralement rapporté) est subordonné au discours de l'énonciateur auquel le locuteur s'assimile. Des exemples types de discours diaphoniques correspondent aux séquences du type REPRISE-REFUTATION, où un discours contradictoire (i.e. opposé argumentativement) est repris pour être ensuite réfuté (cf. Moeschler 1979).

(iv) Le dernier aspect de la pragmatique conversationnelle que j'aimerais souligner concerne le processus interprétatif en conversation. L'hypothèse faite par la pragmatique conversationnelle peut être résumée à l'aide du principe d'interprétation dialogique (cf. Roulet et alii 1985, chapitre 3, et Reboul & Moeschler 1985, chapitre 1, pour son utilisation dans l'analyse du discours théâtral):

(13) Principe d'interprétation dialogique:
L'interprétation d'un constituant initiatif (de niveau intervention) Ci d'un énonciateur Ei est le fait d'un constituant réactif (de niveau intervention) Cj d'un énonciateur Ej.

(13) pose donc que le niveau d'interprétation conversationnelle pertinent n'est pas lié aux seules informations inférables de Cj (informations syntaxiques, lexicales, contextuelles, intentionnelles), mais est fonction de l'image que l'inter-

locuteur donne du constituant sur lequel il enchaîne. Cette conception du processus interprétatif permet d'une part de résoudre le problème du point de vue de l'interprétation (défini par le principe d'interprétation dialogique comme étant celui de l'interlocuteur) et d'autre part d'éviter le problème de l'interprétation des énoncés polyfonctionnels (actes de langage indirects, sous-entendus, ironie, etc.), dans la mesure où une seule interprétation (celle retenue par l'interlocuteur) sera spécifiée dans l'analyse hiérarchique et fonctionnelle.

Quelles sont les relations entre ces quatre aspects de la pragmatique conversationnelle (la primauté de l'échange conversationnel, la distinction entre la structure et la forme du discours, la notion de diaphonie, et le principe d'interprétation dialogique) et la pragmatique bakhtinienne ?

(i') La primauté de la notion d'échange est à mettre en rapport avec l'idée de Bakhtine selon laquelle l'analyse linguistique doit commencer par étudier les "formes et les types d'interaction verbale". Ainsi, tant la pragmatique bakhtinienne que la pragmatique conversationnelle donnent une place primordiale au discours et s'opposent à une pragmatique de l'énoncé.

(ii') La distinction entre la structure profonde du discours et sa forme superficielle est également présente chez Bakhtine (cf. (7)). Mais il faut cependant noter que l'opposition bakhtinienne entre forme et structure sémantique est subordonnée à l'idée selon laquelle tout discours - quelle que soit sa forme - est fondamentalement dialogique dans sa structure. En regard de la typologie des discours proposée en (ii), il apparaît donc que la position de Bakhtine consisterait à ne reconnaître comme pertinentes que les catégories de discours dialogal-dialogique et monologal-dialogique.

(iii') La notion de diaphonie introduite par Roulet peut être mise en rapport avec celle de discours bivocal chez Bakhtine. Ceci dit, on peut déjà noter deux différences substantielles entre la diaphonie et le discours bivocal réalisé dans l'hybride. D'une part, chez Bakhtine, le bivocalisme n'intègre pas nécessairement le discours de l'interlocuteur; d'autre part, le discours bivocal ne subordonne pas obligatoirement le discours de l'autre à celui du locuteur.

(iv') Enfin, on l'aura compris, le principe d'interprétation dialogique est à mettre en rapport avec la notion de compréhension active. Ceci dit, la distinction d'ajustement entre compréhension et réaction n'est pas la même dans la pragmatique bakhtinienne et dans la pragmatique conversationnelle. Chez Bakhtine, la direction d'ajustement est interprétation---→ réponse, dans la mesure où la compréhension appelle une réponse, une réaction, un contre-discours. Dans le cadre de la pragmatique conversationnelle, la relation est réponse---→ interprétation : seule une réaction verbale constitue la trace pertinente d'un processus interprétatif. Ceci dit, la différence tient essentiellement à la nature du discours objet de l'interprétation. Chez Bakhtine, il s'agit du texte romanesque, alors que dans la pragmatique conversationnelle, il s'agit de conversations : dans le premier cas, auteur et lecteur sont distants; dans le deuxième, ils sont coprésents.

3. Le dialogisme chez Bakhtine

Il est temps maintenant de revenir à la question du dialogisme chez Bakhtine. L'examen des aspects de la pragmatique bakhtinienne m'a amené à distinguer deux sens de dialogisme :

- au sens1, le dialogisme décrit le "rapport (de sens) qui s'établit entre des énoncés dans l'échange verbal" ("Le problème du texte", in Esthétique de la création verbale, p. 327);
- au sens2, le dialogisme décrit le rapport entre "deux orientations sémantiques, deux voix" (Todorov 1981, 110) à l'intérieur d'un même énoncé.

Au sens1, le dialogisme peut donc être compris comme un cadre général de l'analyse linguistique (le dialogisme comme modèle linguistique). Au sens2, par contre, le dialogisme constitue un principe général d'interprétation (le dialogisme comme principe interprétatif). Cette distinction est pour moi importante, car elle fait intervenir la notion de dialogue à des niveaux différents : au niveau de la situation de communication (sens1) et au niveau de la représentation sémantique (sens2).

3.1. Le dialogisme comme modèle linguistique

Je formulerai l'idée de base du dialogisme comme modèle linguistique de la façon suivante (étant bien admis que cette formulation est strictement opératoire):

(14) L'énoncé est l'association d'une phrase et d'un contexte. Le contexte est l'association d'une situation et d'un dialogue.

J'ai déjà motivé la première proposition de (14), à savoir la définition de l'énoncé (cf. 2.1.2.). La deuxième proposition, cependant, doit être justifiée. Tout d'abord, il est bien clair, comme le confirme (15), que la partie extra-verbale de l'énoncé fait intervenir des éléments "situationnels":

(15) Ces trois aspects sous-entendus forment la partie extra-verbale de l'énoncé - à savoir, l'espace et le temps de l'événement, l'objet ou le thème de l'énoncé (ce dont on parle), et la position des interlocuteurs vis-à-vis de l'événement ("l'évaluation"); nous conviendrons de désigner l'ensemble qu'ils forment par le terme déjà familier de situation. ("La structure de l'énoncé", in Todorov 1981,302-3)

La notion de dialogue comme partie intégrante du contexte apparaît dans (16):

(16) Le contexte qui englobe la parole d'autrui crée un fond dialogique dont l'influence peut être fort importante. ("Du discours romanesque", in Esthétique et théorie du roman, p. 159)

Ainsi, parler d'un énoncé incluant dans sa description un contexte revient à spécifier les rapports dialogiques qu'il entretient avec d'autres énoncés. On trouve cependant chez Bakhtine différentes manifestations de ce dialogisme (sens1). J'en mentionnerai rapidement cinq:

(i) La dimension intertextuelle: le dialogisme intervient ici, non entre les énoncés d'un même discours ou entre ceux d'une même interaction, mais entre les discours eux-mêmes:

(17) Intentionnellement ou non, chaque discours entre en dialogue avec les discours antérieurs tenus sur le même objet, ainsi qu'avec les discours à venir, dont il pressent et prévient les réactions. (Todorov 1981, 8)

(ii) La dimension interactionnelle: le dialogue a lieu ici entre les différents acteurs de la communication, i.e. le locuteur, l'allocutaire et l'objet du discours:

(18) Nous sommes donc déjà en droit de dire que tout mot réellement prononcé - et non pas enseveli dans un dictionnaire - est l'expression et le produit de l'interaction sociale de trois participants: le locuteur (ou auteur), l'auditeur (ou lecteur) et celui (ou ce) dont on parle (ou héros). ("Le discours dans la vie et le discours dans la poésie", in Todorov 1981, 198)

(iii) La dimension communicative: le dialogue constitue le cadre de référence général auquel renvoient nécessairement les expression linguistiques:

(19) Toute expression linguistique (...) est toujours orientée vers l'autre, vers l'auditeur, même si cet autre est physiquement absent. ("La structure de l'énoncé", in Todorov 1981, 287)

(iv) La dimension textuelle: c'est dans le roman que se traduit cette dimension du dialogisme, dans laquelle le dialogue renvoie non plus simplement à un cadre de représentation, mais à un cadre interactionnel abstrait et métaphorique:

(20) Un roman est, dans une plus ou moins grande mesure, un système de dialogues, comprenant la représentation des "parlers", des styles, des conceptions concrètes, inséparables du langage. ("De la préhistoire du discours romanesque", in Esthétique et théorie du roman, p. 409)

(v) La dimension macro-textuelle: le dialogue est ici envisagé comme cadre relationnel général, indépendamment de la nature linguistique de ses constituants:

(21) On peut avancer que toute réplique est, en elle-même, monologique (monologue réduit à l'extrême) et que tout monologue est réplique d'un grand dialogue (de l'échange verbal) à l'intérieur d'une sphère donnée. ("Le problème du texte", in Esthétique de la création verbale, p. 327)

On voit donc, à l'examen de ces cinq dimensions de la notion de dialogue, que celle-ci est envisagée par Bakhtine en des termes allant de l'acception la plus concrète à la plus abstraite. Ceci dit, le point commun réside dans le processus interactionnel existant entre des unités discursives, processus interactionnel indiqué à la fois par l'aspect réactif ou initiatif d'un des constituants du dialogue.

3.2. Le dialogisme comme principe interprétatif

Il peut être utile, pour préciser le deuxième sens de dialogisme, de tenter de définir le cadre de référence dans lequel les différentes voix interagissent.

Soient les trois citations suivantes, qui me permettront de mettre à jour les aspects du cadre de référence dialogique:

(22) Le sténogramme de la pensée humaine, c'est toujours le sténogramme d'un dialogue de type particulier: l'interdépendance complexe qui s'instaure entre le texte (objet d'analyse et de réflexion) et le contexte qui l'élabore et l'encadre (contexte interrogatif, contestatif, etc.) à travers lequel se réalise la pensée du sujet qui fait acte de cognition et de jugement. ("Le problème du texte", in Esthétique de la création verbale, p. 315)

(23) Compréhension étroite du dialogisme conçu comme discussion, polémique, parodie. (Ibid., p. 332)

(24) Il ne faudrait pas (...) comprendre le rapport dialogique de façon simpliste et univoque et le ramener à une procédure de réfutation, de controverse, de discussion, de désaccord. L'accord est l'une des formes les plus importantes du rapport dialogique. (Ibid., p. 335)

Ce qui m'intéressait dans (22), c'est la notion de contexte interrogatif et contestatif, en (23) les notions de polémique et de parodie et en (24) celles d'accord et de désaccord. Pour résumer, je crois qu'il n'est pas illégitime d'affirmer que:

(25) Le cadre de référence (ou contexte dialogique), c'est-à-dire l'interaction fictive ou abstraite entre les différentes voix exprimées à l'intérieur d'un même énoncé, est de nature ou:
1. confirmative (lié à l'accord);
2. polémique (lié au désaccord);
3. interrogative;
4. parodique.

Le premier cas de figure indique donc une orientation commune ou coorientation entre les différentes voix. Le deuxième indique au contraire l'existence d'une contradiction entre ces voix. Le troisième présuppose un processus réactif interrogatif (il y a alors vrai dialogue entre les différentes voix). Enfin, le dernier cas de figure présuppose une distance parodique de l'une des voix par rapport à un discours (cf. (26)):

(26) Ainsi, dans la parodie, se croisent deux langages, deux styles, deux pensées linguistiques et, en somme, deux textes de discours. Il est vrai de dire que l'un de ces lan-

> gages (celui qu'on parodie) est vraiment présent, tandis que l'autre est présent, mais invisible, comme arrière-plan actif de l'oeuvre et de sa perception. Il s'agit d'un hybride intralinguistique, qui se nourrit aux dépens de la stratification du langage littéraire en langages des genres et des orientations. (...)
> Toute parodie est donc un hybride dialogisé, délibéré. ("De la préhistoire du discours romanesque", in Esthétique et théorie du roman. p. 431)

Ce qui m'intéresse, en tant que pragmaticien de la conversation, ce sont les notions de contexte confirmatif, polémique et interrogatif. Car posé en ces termes, le problème du dialogisme (au sens2) rejoint de façon étonnante le problème du dialogisme au sens1: toute théorie de l'interaction verbale, i.e. de la conversation, doit prendre comme notions primitives fondamentales celles d'accord et de désaccord, et donner un rôle fonctionnel important au concept d'interrogation. C'est sur ces notions que j'aimerais clore mes remarques sur Bakhtine.

4. Dialogisme et pragmatique conversationnelle

L'examen de la notion de dialogisme chez Bakhtine m'a amené à faire deux assertions incompatibles:

(27)a Dans la pragmatique bakhtinienne, il faut distinguer le dialogisme au sens1 (renvoyant à une situation interactionnelle créée par l'énoncé) et le dialogisme au sens2 (renvoyant à la propriété qu'a l'énoncé de faire référence à des voix différentes).

b Le dialogisme au sens2, en créant un contexte confirmatif, polémique, ou interrogatif, possède les propriétés constitutives du dialogisme au sens1.

En d'autres termes, l'examen de la dimension contextuelle du dialogisme comme principe interprétatif m'a amené à rapprocher les deux sens de dialogisme. En fait, (27a) et (27b) sont incompatibles dans une acception étroite, que je ne retiendrai pas: celle où le dialogisme au sens1 renvoie à un dialogue effectif,

et le dialogisme au sens2 à un dialogue fictif. Mais la distinction entre les deux types de dialogisme n'était pas, au départ, motivée par le caractère effectif vs fictif du dialogue. Ce qui a justifié cette distinction, c'est le fait que, au niveau du dialogisme au sens1, l'énoncé ou le discours interagit avec un autre énoncé ou discours, alors que au niveau du dialogisme au sens2, ce sont des voix différentes qui interagissent dans le cadre de l'énoncé. Dans cette acception du dialogisme (sens1 et sens2), (27a) et (27b) ne sont plus incompatibles: ce qu'ils partagent, ce sont les principes généraux constitutifs du dialogue, que celui-ci ait lieu entre "énoncés" (et donc entre les instances énonciatives qui en sont responsables) ou entre "voix".

Il apparaît donc que la notion de dialogue (en tant que type d'interaction particulier) intervient de façon cruciale dans l'analyse du dialogisme. J'examinerai ainsi, dans un premier temps, les différences de nature entre le dialogisme (comme totalité englobant les sens1 et 2) et le dialogue (comme type d'activité interactionnelle). Dans un deuxième temps, j'essaierai d'indiquer les principaux résultats de l'analyse conversationnelle militant en faveur de la compatibilité de (27a) et (27b). Enfin, je ferai quelques propositions sur la façon dont la pragmatique de l'énoncé (notamment la théorie de la polyphonie) pourrait utiliser les résultats de l'analyse conversationnelle pour caractériser les propriétés dialogiques (sens2) des énoncés.

4.1. Dialogisme et dialogue

Que l'on entende dialogisme au sens1 ou au sens2, le dialogisme est une propriété de l'énoncé, alors que le dialogue constitue le cadre interactionnel dans lequel les énoncés entrent en rapport dialogique. La première distinction entre dialogisme et dialogue est donc une distinction de nature: le dialogisme est une propriété (de l'énoncé); le dialogue est un type d'interaction.

Ceci dit, il existe une deuxième propriété distinctive, liée cette fois aux relations implicatives existant entre dialogue et dialogisme. Nous avons déjà vu (cf. 2.2.2.) qu'un discours dialogal (de par sa forme) n'était pas nécessairement dialogique (de par sa structure). En d'autres termes, le fait que plusieurs locuteurs interagissent n'implique pas nécessairement la présence d'une structure d'échange. Je formulerai cette propriété de la façon suivante:

(28) Le dialogue présuppose le dialogisme, mais ne le réalise pas forcément.

De façon converse, le fait qu'un énoncé soit dialogique (au sens1 ou au sens2) n'implique pas forcément son appartenance à un dialogue:

(29) Le dialogisme n'implique pas le dialogue.

Ceci dit, le dialogisme fait intervenir une image du dialogue. C'est cette image que j'aimerais préciser en examinant les propriétés du dialogue conversationnel.

4.2. L'analyse conversationnelle du dialogue

Le résultat principal de l'analyse pragmatique du dialogue conversationnel mené à Genève autour d'Eddy Roulet (cf. Roulet et alii 1985, Moeschler 1982 et 1985) réside dans la nécessité de prendre en compte, comme principe constitutif du discours tant dialogique que monologique, la notion de complétude. Celle-ci peut recevoir deux acceptions principales. Dans un premier sens, la complétude décrit simplement la propriété du caractère complet de la structure du discours (échange composé d'au moins deux interventions, intervention composée d'au moins un acte de langage, etc.). Dans un deuxième sens (celui que je retiendrai), la complétude ne définit pas seulement les propriétés structurelles des constituants complexes (échanges et interven-

tions), mais surtout les conditions permettant aux participants de l'interaction d'interpréter le constituant en question comme clos, achevé, c'est-à-dire ne nécessitant plus d'expansion. Deux propriétés essentielles définissent la complétude interactionnelle (i.e. de l'échange) et la complétude interactive (i.e. de l'intervention): la coorientation argumentative de l'intervention initiative et de l'intervention réactive; l'existence d'une relation argumentative entre constituant subordonné et constituant directeur motivant l'énonciation de celui-ci. La première condition (sur la complétude de l'échange) stipule donc qu'il suffit qu'un accord soit manifesté dans le cadre de l'échange pour que sa clôture soit possible (il est bon de préciser qu'il s'agit d'une condition de possibilité, et non d'une règle rendant obligatoire la clôture). La deuxième condition (sur la complétude de l'intervention) indique qu'une contribution pourra être évaluée comme satisfaisante si son constituant directeur fait l'objet d'une argumentation. (30) et (31) illustrent respectivement la complétude de l'échange A1-B1-A2, et celle de l'intervention B1:

(30) A1: Est-ce que tu viens au cinéma avec moi ce soir ?
B1: Volontiers.
A2: Parfait.

(31) A1: Est-ce que tu viens au cinéma avec moi ce soir ?
B1: Merci pour ta proposition, mais j'ai malheureusement trop de travail.
A2: Tant pis, ça sera pour une prochaine fois.

Ce qui m'intéresse dans ces deux conditions sur la complétude des constituants conversationnels complexes, c'est essentiellement les conséquences de leur non-satisfaction. Que se passe-t-il, en effet, lorsqu'une réponse est donnée de façon catégorique (surtout quand elle est négative!) et lorsque l'interlocuteur a le mauvais goût de contredire, contester, réfuter ou infirmer les propos du locuteur ?

Examinons tout d'abord le cas de l'intervention, et imaginons qu'à l'invitation A1, B réponde simplement par un non sec. Il est possible que l'interaction se termine par une simple prise en compte du refus de B par A:

(32) A1: Est-ce que tu viens au cinéma avec moi ce soir ?
B1: Non.
A2: Bon.

Mais une telle clôture est peu probable, pour la simple et bonne raison que la réponse de B (indépendamment de son caractère négatif) est insuffisante: elle ne satisfait pas, en effet, la condition sur la complétude des interventions. Il est donc tout à fait légitime de voir A réagir par une question du type pourquoi ? pour obtenir a posteriori les raisons motivant le refus de B. Dès lors, un deuxième échange (une négociation secondaire dans les termes de Roulet et alii 1985, chapitre 1) sera donc initié, deuxième échange qui est en fait subordonné à la réponse donnée en B1 (le résultat étant identique à celui de (31)):

(33) A1: Est-ce que tu viens au cinéma avec moi ce soir ?
B1: Non.
A2: Pourquoi ?
B2: Parce que j'ai encore beaucoup de travail.
A3: Bon, tant pis, ça sera pour une prochaine fois.

(33')

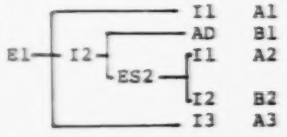

où I1 = intervention initiative, I2 = intervention réactive-initiative, I3 = intervention réactive, E1 = premier échange, ES2 = deuxième échange subordonné, AD = acte directeur (par analogie, on lira AS = acte subordonné, et IS = intervention subordonnée).

Que se passe-t-il maintenant dans le cas de l'échange ? Un processus analogue, i.e. une expansion, mais qui se réalise au niveau de l'échange vs de l'intervention, étant donné que la relance a pour objet non plus de demander à son interlocuteur de donner des raisons justifiant sa réponse, mais de changer son orientation, celle-ci étant donnée comme négative. Cette situation peut être illustrée par (34), qui donne une résolution négative locale (cf. Moeschler 1982), dans la mesure où la position de refus est abandonnée au profit d'une deuxième position d'acceptation:

(34) A1: Est-ce que tu viens au cinéma avec moi ce soir ?
B1: Désolé, mais j'ai malheureusement encore beaucoup de travail.
A2: Fais-moi plaisir: ça fait un mois que nous ne sommes plus sortis ensemble.
B2: D'accord pour cette fois.
A3: Chic.

La structure de (34) correspond cette fois à une structure d'échange simple, où + et - indiquent les orientations argumentatives positives et négatives des interventions:

(34')

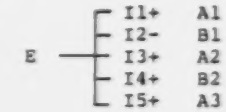

La conclusion que l'on peut donc tirer de l'examen de la complétude interactive et de la complétude interactionnelle est que la notion d'accord est fondamentale pour le problème de la clôture de l'échange (ce qui implique que l'existence d'une contradiction à l'intérieur d'un échange oblige les interlocuteurs à trouver un mode de clôture satisfaisant) et que la notion d'argumentation est constitutive de la définition de l'intervention. Ceci nous permet de tirer une deuxième conclusion, liée cette fois aux intuitions de Bakhtine: les notions de complétude inter-

active et interactionnelle correspondent à ce que Bakhtine appelle un contexte interrogatif et un contexte confirmatif. Il me semble donc que les propriétés dialogiques au sens2 de l'énoncé renvoient à une conception tout à fait légitime du dialogue, puisque ces propriétés sont par définition constitutives du dialogisme (sens1) de l'énoncé.

Il me reste maintenant à montrer qu'une conception de la polyphonie (dialogisme au sens2) basée sur les notions de complétudes interactive et interactionnelle est possible. Ceci dit, une telle conception de la polyphonie est basée sur une représentation du dialogue opposée à celle qui est impliquée dans la théorie de la polyphonie de Ducrot. Je me proposerai donc de montrer dans un premier temps quelle est la conception sous-jacente du dialogue chez O. Ducrot, et dans un deuxième temps les avantages d'une théorie polyphonique qui intégrerait les résultats de l'analyse conversationnelle.

4.3. Polyphonie et pragmatique conversationnelle

Je commencerai par reprendre l'exemple canonique de la polyphonie, à savoir l'énoncé négatif (où d'un point de vue pragmatique, la négation est utilisée de façon descriptive vs polémique ou métalinguistique - cf. Ducrot 1972, 1973 et Moeschler 1982, chapitre 1):

(35) Il ne pleut pas.

L'interprétation polyphonique de (35) peut être donnée par :

(35') E1: "il pleut";
E2: "il ne pleut pas";
L s'assimile à E2 et non à E1.

En d'autres termes, le locuteur L présente deux énonciateurs E1 et E2, qui assument respectivement qu'il pleut et qu'il ne pleut pas, la contradiction étant résolue par le fait que L ne s'assimile qu'à E2 (celui qui assume qu'il ne pleut pas).

Quelle évaluation peut donner un conversationnaliste de cette analyse ? En termes de complétude interactionnelle, je dirai simplement qu'un échange du type (36) est incomplet:

(36) A1: Il pleut.
B1: Non, il ne pleut pas.

Par contre, une situation dialogique comme (37) serait tout à fait acceptable dans le cadre d'une théorie de la conversation:

(37) A1: Est-ce qu'il pleut ?
B1: Non, il ne pleut pas.

Si donc, comme je le propose, on donne comme cadre de référence contextuel ou dialogique à l'énoncé négatif il ne pleut pas un contexte interrogatif comme (37), il apparaît que les différentes voix inférables de l'énoncé entrent en relation dialogique de telle sorte que le dialogue en question satisfait les conditions de complétude interactionnelle postulées par la conversation. De plus, les informations polyphoniques présentées dans l'analyse de Ducrot ne sont pas complètement perdues: dans l'analyse d'une question fermée, on trouve à la fois une indication sur la possibilité d'un état de fait et le doute exprimé par le locuteur sur cet état de fait. La contradiction entre deux assomptions, donnée comme fondamentale par Ducrot de l'énoncé négatif, se retrouve d'une certaine façon implicite dans la question sous-jacente dont l'énoncé négatif constitue la réponse.

Il est bien évident que la proposition formulée ci-dessus est une position relativement classique, dans la mesure où elle fait intervenir la vieille idée selon laquelle toute assertion est une réponse à une question et également l'analyse, contestable je l'admets, de la question fermée comme la disjonction de l'assertion et de la négation de la proposition questionnée

("p?" étant équivalent à "p ou non-p?"). De plus, et je l'admettrai volontiers, cette proposition ne résout absolument pas la question, cruciale dans la théorie d'O. Ducrot, des énonciateurs et des locuteurs. Ceci dit, j'aimerais montrer en quoi la mise en perspective dialogique de la description polyphonique peut être intéressante pour l'analyse pragmatique: d'une part, elle permet de distinguer clairement l'emploi concessif de l'emploi non-concessif de mais; d'autre part, elle permet de donner une description, également polyphonique, de connecteurs comme d'ailleurs qui n'introduisent pas de contradiction, et donc pas d'opposition entre énonciateurs.

Prenons tout d'abord le cas de mais. L'analyse polyphonique traditionnelle peut être décrite de façon schématique comme suit:

(38) p mais q:
E1 présente l'argumentation de p à r;
E2 présente l'argumentation de q à non-r;
en énonçant p mais q, L s'assimile à E2, et non à E1.

Ceci dit, la description sera équivalente, que p soit concédé à l'interlocuteur ou simplement asserté comme contre-argument possible par le locuteur: dans les deux cas, il y a opposition entre les argumentations prêtées aux deux énonciateurs. Dans l'analyse alternative que j'ai présentée, il est possible en revanche de distinguer les deux emplois, représentés par (39) et (40):

(39) A1: Gaston est un gars fantastique: il est plein d'humour et intelligent.
B1: Certes, il est intelligent, mais brouillon.

(40) A1: Que penses-tu de Gaston?
B1: Il est intelligent, mais brouillon.

Dans les deux cas, il est vrai de dire que B argumente contre Gaston. Mais cette argumentation n'a pas le même but. En (39), elle permet d'atténuer le jugement globalement positif que fait A de Gaston. En (40), elle permettra de prendre, par exemple, une décision à son sujet (l'engager ou ne pas l'engager). Par conséquent, le cadre de référence contextuel est complètement différent. En (39), il s'agit d'un contexte polémique, alors qu'en (40) le contexte est simplement interrogatif. Il est donc de première importance, dans la description polyphonique des connecteurs que je propose, de déterminer le cadre de référence dialogique ou contextuel de l'énoncé, et également de savoir quelles sont les instanciations dialogiques des énonciateurs au sens de Ducrot: est-ce l'interlocuteur, est-ce un tiers que l'on fait parler, est-ce le locuteur, etc. ?

Le deuxième exemple sera, je l'espère, un peu plus convaincant, car il permettra d'éclairer les notions de structure dialogique et monologique. Prenons la description de d'ailleurs, telle qu'elle est donnée dans Ducrot et alii (1980) - description non polyphonique:

(41) En énonçant d'ailleurs q, le locuteur donne un argument en faveur d'une conclusion r, argument qui est indépendant et jugé généralement non nécessaire par rapport à un autre argument p qui peut être implicite. La structure argumentative est donc: r; (p), d'ailleurs q.

La première proposition que je ferai concerne la possibilité de décrire un connecteur argumentatif (vs contre-argumentatif) en termes polyphoniques. Pourquoi ne pas proposer que les deux argumentations de p à r et de q à r soient le fait de deux énonciateurs distincts ? Pourquoi ne pas voir dans la suite r, d'ailleurs q le fait que L ne s'assimile qu'à E2 (celui qui argumente de q à r), laissant par là-même le soin à son interlocuteur de chercher à quel être du monde peut bien être assimilé E1 ?

Mais cette analyse est classique, car elle ne fait pas intervenir le principe de la mise en perspective dialogique. Or un tel principe permet de montrer les différences et les analogies entre (42) et (43):

(42) A1: Que penses-tu de la Grèce pour nos prochaines vacances ?
B1: C'est une bonne idée; d'ailleurs ça va bientôt faire dix ans que je n'y suis plus retourné.

(43) A1: Je crois que ton idée de passer nos prochaines vacances en Grèce est très bonne.
B1: D'ailleurs ça va bientôt faire dix ans que je n'y suis plus retourné.

En (42), B1 constitue une intervention réactive dont la structure argumentative est complexe, puisqu'elle possède une argumentation dont l'un des termes (p) est implicite. La représentation structurelle et argumentative sera la suivante:

(42')

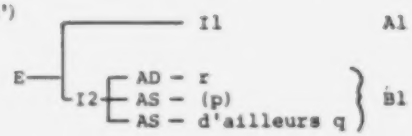

En (43), il est impossible, vu la structure argumentative et polyphonique de d'ailleurs, de considérer l'énoncé d'ailleurs ça va bientôt faire dix ans que je n'y suis plus retourné comme l'intervention réactive I2. En fait, I2, en (43), est beaucoup plus complexe: elle fait intervenir un acte directeur implicite, qui se trouve être l'assertion I1 et un acte d'argumentation implicite de p à r, convoqué par d'ailleurs. La structure de (43) peut donc être donnée par (43'):

(43')

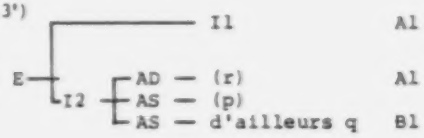

Les descriptions de I2 en (42') et (43') sont donc équivalentes, à la seule différence que r est implicite en (43'). La conclusion que l'on peut tirer de cette comparaison entre l'emploi monologal (42) et dialogal (43) est la suivante: quelle que soit la forme du discours (monologal ou dialogal), les règles conversationnelles (notamment le principe de complétude) imposent une lecture argumentative et structurelle identique. Si tel est le cas, cela signifie que la description polyphonique d'un énoncé de structure argumentative du type r, d'ailleurs q ou d'ailleurs q doit rendre compte de la structure dialogique de l'énoncé, et notamment du fait qu'en (42), seule l'argumentation de p à r est attribuée à un énonciateur différent de L (et de I éventuellement), alors qu'en (43), à la fois cette argumentation de p à r, et l'assertion de la conclusion r sont attribuées à des énonciateurs différents de celui qui argumente de q à r.

Le but de mes remarques sur la polyphonie telle que la conçoit O. Ducrot était donc de montrer les avantages qu'il y a à tenir compte des indications liées au cadre de référence contextuel ou dialogique, spécifié par Bakhtine comme étant soit interrogatif, soit confirmatif, soit polémique. La conception présente n'est pas une remise en cause de la notion de la polyphonie de Ducrot. Par contre, elle s'oppose à elle sur la représentation sous-jacente du dialogue faisant intervenir les différentes voix actualisée par les énoncés polyphoniques.

Université de Genève
Unité de linguistique française
CH 1211 Genève 4

Jacques Moeschler

Bibliographie

ANSCOMBRE, J.C. (1979): "Délocutivité benvenistienne, délocutivité généralisée et performativité", Langue française 42, 68-84.

ANSCOMBRE, J.C. et O. DUCROT (1983): L'argumentation dans la langue, Bruxelles, Mardaga.

AUSTIN, J.L. (1970): Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil.

BAKHTINE, M. (1977): Le marxisme et la philosophie du langage, Paris, Minuit.

BAKHTINE, M. (1978): Esthétique et théorie du roman, Paris, Gallimard.

BAKHTINE, M. (1984): Esthétique de la création verbale, Paris, Gallimard.

BAR-HILLEL, Y. (1954): "Indexical expressions", Mind 63, 359-79.

BENVENISTE, E. (1966): Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard.

DUCROT, O. (1972): Dire et ne pas dire, Paris, Hermann.

DUCROT, O. (1973): La preuve et la dire, Paris, Mame.

DUCROT, O. (1984): Le dire et le dit, Paris, Minuit.

DUCROT, O. et alii (1980): Les mots du discours, Paris, Minuit.

GRICE, H.P. (1979): "Logique et conversation", Communications 30, 57-72.

GUMPERZ, J.J. et D.H. HYMES (éd.)(1972): Directions in sociolinguistics, New York, Holt, Rinehart & Winston.

MOESCHLER, J. (1979): "Approche d'un acte de discours: la réfutation dans le débat télévisé Giscard-Mitterrand(1974)", in BALDI, P. et J. MOESCHLER : Comment contrôler le discours: interaction et réfutation dans le débat Giscard-Mitterrand(1974), Travaux du Centre de recherches sémiologiques 35, Université de Neuchâtel.

MOESCHLER, J. (1982): Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation, Berne, Peter Lang.

MOESCHLER, J. (1985): Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours, Paris, Hatier.

MONTAGUE, R. (1968): "Pragmatics", in R. KLIBANSKY (éd.): Contemporary philosophy, Florence, La Nuova Italia Editrice, 102-21.

REBOUL, A. (1984): Le discours théâtral. Problèmes de narratologie et de pragmatique linguistique, thèse de 3ème cycle, Paris, EHESS.

REBOUL, A. et J. MOESCHLER (1985): Discours théâtral et analyse conversationnelle, Cahiers de linguistique française 6, Université de Genève.

ROULET, E. et alii (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Peter Lang.

SACKS, H., E.A. SCHEGLOFF et G. JEFFERSON (1974): "A simplest systematics for the organisation of turn taking in conversation", Language 50, 696-735.

SCHENKEIN, J. (éd.)(1978): Studies in the organisation of conversational interaction, New York, Academic Press.

SEARLE, J.R. (1972): Les actes de langage, Paris, Hermann.

SEARLE, J.R. (1982): Sens et expression, Paris, Minuit.

SEARLE, J.R. (1983): Intentionality, Cambridge, CUP.

SEARLE, J.R. et D. VANDERVEKEN (1985): Foundations of illocutionary logic, Cambridge, CUP.

SPERBER, D. et D. WILSON (à paraître): Relevance: communication and cognition, Oxford, Blackwell; Cambridge, Mass., Harvard University Press.

TODOROV, T. (1981): Mikhaïl Bakhtine: le principe dialogique, Paris, Seuil.

DIALOGISME, STYLE INDIRECT LIBRE ET FICTION.

1. Introduction

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée de parler de Bakhtine pour essayer de poser les bases d'une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction. Bakhtine a, en effet, centré la notion de dialogisme autour des textes littéraires, et principalement du roman. A partir d'une description du dialogisme bakhtinien, orientée plus spécifiquement vers le problème du dialogisme des énoncés de fiction et du style indirect libre, j'examinerai deux théories linguistiques, l'une qui appuie les intuitions bakhtiniennes sur le langage, celle d'Oswald Ducrot, l'autre qui les contredit, celle d'Ann Banfield. Dans un troisième temps, j'évaluerai ces deux théories dans la perspective d'une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction, construite à partir de la pragmatique de Dan Sperber et de Deirdre Wilson.

2. La notion de dialogisme chez Bakhtine et ses conséquences

Les travaux de Bakhtine traduits en français et dans lesquels il développe la notion de dialogisme se divisent en deux groupes (aux frontières, au demeurant, assez floues) suivant qu'ils ont trait à la linguistique ou à la stylistique. Le premier inclut Le Marxisme et la philosophie du langage et La Structure de l'énoncé (in T. Todorov, 1981), le second Du Discours romanesque et De la Préhistoire du discours romanesque (in M. Bakhtine 1978) ainsi que Le problème du texte (in M. Bakhtine, 1984). Le Discours dans la vie et le discours dans la poésie et Les Frontières entre poétique et linguistique (in T. Todorov, 1981) représentent en quelque sorte la jonction explicite entre les préoccupations littéraire et linguistique de Bakhtine.

La relative importance des textes de Bakhtine ayant trait à la littérature ne saurait surprendre si on se rappelle que,

pour lui, le texte romanesque est le lieu privilégié du dialogisme dans la mesure où c'est là que le langage trouve son utilisation optimale. C'est ce qui conduit Bakhtine à affirmer : "La tâche de décrire le langage du roman est, du point de vue de la méthode, une absurdité, parce que l'objet même d'une pareille étude, un langage romanesque unique, n'existe pas" (Du discours romanesque,227). Ainsi, l'étude du dialogisme bakhtinien ne devra pas faire de distinction entre les textes sur la littérature et les autres : en fait, c'est précisément dans les textes sur le discours littéraire que la notion de dialogisme se trouve développée dans toute sa richesse.

2.1. Le dialogisme

"Ce n'est pas l'image de l'homme en soi qui est caractéristique du genre romanesque, mais l'image de son langage" (Du discours romanesque, 156), affirme Bakhtine qui pose le problème du polylinguisme du langage romanesque à partir du plurilinguisme du langage. Le plurilinguisme est en effet la dimension la plus fondamentale du langage et la plus ignorée par les linguistes : il reflète la multiplicité des langages sociaux intégrés à l'intérieur du langage national : dialectes régionaux, jargons professionnels, langages des différentes classes d'âge, des écoles, des groupes sociaux et politiques, etc. Le roman orchestre tous ces langages en un langage apparemment unique; il exploite pour ce faire plusieurs dimensions du discours et adopte différentes formes stylistiques: notamment le jeu linguistique du roman humoristique, la parodie des différents genres littéraires, l'emploi de narrateurs ou de personnages comme locuteurs dans le roman, les genres intercalaires et enchâssants.

Derrière ces différentes formes stylistiques se manifestent d'autres dimensions dialogiques du discours : sa dimension "intertextuelle", tout d'abord, à travers la faculté qu'a un

discours particulier de présenter implicitement ou explicitement son accord ou son désaccord avec d'autres discours sur le même thème; sa dimension "interprétative", ensuite, dans la mesure où la compréhension du discours est une compréhension active, où "compréhension et réponse sont dialectiquement confondues et se conditionnent réciproquement" (Du discours romanesque, 104); sa dimension "productive", enfin, avec les différents modes du discours rapporté[1].

La première a été principalement étudiée par les poéticiens sous le nom d'intertextualité. Les dimensions interprétative et productive du langage ont, quant à elles, retenu l'attention de certains linguistes. La première se trouve intégrée au modèle d'analyse conversationnelle développé par E. Roulet et ses collaborateurs, en particulier à travers le principe d'interprétation dialogique[2]. La seconde a fait l'objet de nombreuses analyses linguistiques et stylistiques dont certaines seront évoquées plus loin.

Les différentes dimensions dialogiques du langage se manifestent à travers des particularités sémantiques et syntaxiques que Bakhtine a données pour tâche à la stylistique d'étudier. Bakhtine lui-même s'est particulièrement intéressé à ce qu'il appelle construction hybride, c'est-à-dire un énoncé qui relève (syntaxiquement) de la responsabilité de l'auteur-locuteur mais où interviennent (sémantiquement) des expressions qui appartiennent à un vocabulaire qui n'est pas (ou pas uniquement) celui de l'auteur. La construction hybride permet notamment la motivation pseudo-objective, i.e. le fait de présenter une motivation à un acte ou à une opinion d'un personnage, motivation qui apparaît dans le discours de l'auteur-locuteur, mais qui reflète en fait la subjectivité du personnage. L'intérêt de la notion de construction hybride est qu'elle se situe en marge du discours rapporté.

Elle relève en fait de ce que Bakhtine lui-même appelle la zone d'influence du personnage, qui déborde le discours explicitement attribué au personnage et englobe aussi bien celui-ci que les constructions hybrides. La construction hybride est donc caractéristique d'"un dialogue particulier au roman, réalisé à l'intérieur de structures d'apparence monologique" (Du discours romanesque, 141). Comme les constructions hybrides, les genres intercalaires relèvent de la dimension "productive" du langage : ce sont notamment la confession, le journal intime, le récit de voyage, la biographie, le roman épistolaire, etc. L'étude des genres intercalaires ou enchâssants permet enfin à Bakhtine d'indiquer un dernier aspect du dialogisme de l'énoncé : le dialogue entre l'énoncé et son contexte, l'importance du contexte pour l'interprétation de l'énoncé.

2.2. Les conséquences linguistiques de la notion de dialogisme

Les conséquences de la notion de dialogisme sur la linguistique sont étroitement liées à la conception qu'a Bakhtine du discours romanesque comme réalisation optimale des possibilités langagières. Dans cette mesure, "il est impossible et méthodologiquement irrationnel d'établir une frontière stricte entre la grammaire et la stylistique, entre le schéma grammatical et sa variante stylistique" (Le marxisme et la philosophie du langage, 174)

C'est ce qui conduit Bakhtine, dans Le Marxisme et la philosophie du langage notamment, à étudier à travers leurs manifestations dans le roman les différentes formes du discours rapporté conçu comme le "rapport actif d'une énonciation à une autre, et cela non pas sur le plan thématique, mais par l'intermédiaire de constructions stables relevant de la langue" (p. 162).

Bakhtine oriente sa description des relations entre contexte et discours rapporté du point d'"objectivité" le plus grand

au point où la "subjectivité" exprimée par le discours relève plus de la personne dont le discours est rapporté que du locuteur. Cette échelle de la subjectivité dans le discours rapporté correspond apparemment à la distinction entre le discours direct et les différents discours indirects sans oublier le discours indirect libre familier à la linguistique contemporaine. Toute transmission du discours d'autrui comporte une certaine part d'évaluation de ce discours et le phénomène du discours indirect libre rappelle que deux voix peuvent coexister dans la même forme syntaxique : celle du héros (subjective, "sensible" dirait Bakhtine) et celle de l'auteur (objective, "distanciée" dirait Bakhtine, 214).

A l'heure actuelle, la linguistique a développé la théorie de l'énonciation que réclamait Bakhtine et le style indirect libre a fait l'objet de nombreuses analyses, certaines venant renforcer les conclusions de Bakhtine quant à son caractère dialogique, d'autres venant au contraire les combattre. Sans vouloir réduire l'étude du dialogisme au style indirect libre, on ne saurait parler de dialogisme ou de polyphonie et l'ignorer.

3. Dialogisme bakhtinien et théories linguistiques contemporaines

On retrouve les échos des préoccupations bakhtiniennes dans un certain nombre de théories linguistiques contemporaines, notamment celles qui s'intéressent à l'énonciation, qu'elles se réclament ou non de Bakhtine : ainsi la polyphonie d'Oswald Ducrot.

3.1. La théorie polyphonique d'O. Ducrot

O. Ducrot a développé une théorie polyphonique de l'énonciation qui, sans recouvrir exactement les préoccupations de Bakhtine, décrit des phénomènes relativement semblables à l'aide de distinctions entre les différents êtres théoriques à la base

des énoncés plutôt qu'à l'aide d'une taxinomie des différents discours[3].

Ducrot, comme Bakhtine, conteste l'unicité du sujet parlant. Mais, à la différence de Bakhtine, son objectif dans sa théorie polyphonique de l'énonciation est de combattre la thèse de l'unicité du sujet parlant non seulement à l'intérieur du texte, mais aussi bien à l'intérieur de l'énoncé. L'énoncé est défini par opposition à la phrase : la phrase est un "objet théorique" appartenant à la grammaire, alors que l'énoncé est un "observable", l'occurrence particulière d'une phrase. Pour segmenter un discours en énoncés, le linguiste fait l'hypothèse que le sujet parlant a présenté son discours comme constitué "de segments dont chacun correspond à un choix "relativement autonome" par rapport au choix des autres" (1984, 174-175). La notion d'autonomie relative recouvre les deux critères de cohésion et d'indépendance, le premier correspondant au fait que chaque partie de l'énoncé est choisie en fonction de l'ensemble, le deuxième au fait que l'ensemble de l'énoncé n'est pas choisi en fonction d'un ensemble plus vaste dont il ferait partie[4]. L'énonciation, enfin, est l'événement historique constitué par l'apparition d'un énoncé.

La distinction entre l'énoncé et la phrase est parallèle à la distinction entre le sens et la signification. Le sens de l'énoncé correspond à la description de son énonciation et constitue l'objet de la pragmatique sémantique de laquelle se réclame O. Ducrot. Cette description de l'énonciation peut se représenter comme un ensemble d'instructions fournies par l'énoncé et suivant lesquelles son destinataire doit l'interpréter.

Dans les théories linguistiques traditionnelles basées sur l'unicité du sujet parlant, le sujet parlant a trois propriétés : la production physique de l'énoncé, l'accomplissement des

actes illocutoires et le fait d'être désigné par la première personne. Ces trois propriétés du sujet parlant, parfaitement admissibles aussi longtemps qu'on se contente d'analyser des énoncés "simples"[5], se révèlent difficiles à concilier avec les cas d'énoncés dans lesquels il y a reprise[6]. L'exemple donné par O. Ducrot (1984, 191) illustre cette difficulté :

(1) L (reprenant un discours antérieur) :
"Ah, je suis un imbécile; eh bien attends un peu!"

Ducrot fait remarquer que si L est bien le producteur de l'énoncé et si c'est bien L qui est désigné par je, L ne prend pas pour autant la responsabilité de tout l'énoncé, et certainement pas la responsabilité de l'assertion de je suis un imbécile.

Réservant le terme de sujet parlant à l'auteur empirique de l'énoncé, O. Ducrot propose, pour résoudre les problèmes posés par les énoncés dans lesquels il y a reprise, de distinguer locuteur et énonciateur. A la différence du sujet parlant, le locuteur et l'énonciateur sont des êtres théoriques, le premier représenté dans le sens de l'énoncé comme son responsable et désigné par les marques de la première personne, le second correspondant aux voix qui s'expriment dans l'énoncé sans pour autant que le locuteur les prennent à son compte. Ainsi, dans (1), je suis un imbécile exprime le point de vue d'un énonciateur E, distinct du locuteur L désigné par je. Un énoncé peut avoir plus d'un locuteur et plus d'un énonciateur. Le ou les locuteur(s) peuvent être différents du sujet parlant et dans le cas d'énoncés où les marques de la première personne n'apparaissent pas, on pourra considérer que les énoncés en question n'ont pas de locuteur.

Pour illustrer cette conception polyphonique de l'énonciation, O. Ducrot fait une comparaison avec ce qui se passe dans le texte de théâtre où l'auteur met en scène des personnages

dont il organise les discours. Selon Ducrot, "l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur" (1984, 205)[7]. De la même façon, la distinction linguistique entre locuteur et énonciateur rappelle la distinction narratologique (cf. G. Genette, 1972) entre narrateur et centre de perspective[8].

A l'intérieur même de la notion de locuteur, Ducrot propose de distinguer le locuteur en tant que tel (L) et le locuteur en tant qu'être du monde (λ). L a une seule caractéristique : celle d'être le responsable de l'énonciation. λ, par contre, est une personne complète pour qui la responsabilité de l'énonciation n'est qu'une caractéristique parmi d'autres[9]. Cette distinction du locuteur en tant que tel et du locuteur en tant qu'être du monde peut se révéler particulièrement utile pour l'analyse des cas d'auto-ironie.

Le locuteur s'exprime donc par la mise en scène d'énonciateurs : suivant qu'il s'identifie ou non à ces énonciateurs, on parlera d'actes primitifs (dans les cas où il y a assimilation) et d'actes dérivés (dans les cas où il y a distanciation).

J'indiquais au début de ce paragraphe (Cf. § 3) l'importance du style indirect libre pour le débat sur la polyphonie ou le dialogisme (suivant que l'on choisit l'un ou l'autre de ces termes) de l'énoncé. Je reviendrai plus loin sur les analyses d'énoncés au style indirect libre à propos des reproches adressés par O. Ducrot à la théorie d'Ann Banfield (1982) sur le style indirect libre.

3.2. La théorie d'Ann Banfield

Si O. Ducrot, malgré les différences entre sa théorie de la polyphonie et celle de Bakhtine, se situe dans la même lignée que celui-ci dans la mesure où ils poursuivent un but commun (combattre la thèse de l'unicité du sujet parlant),

Ann Banfield, par contre, se situe dans le camp opposé. Le seul point commun qu'on peut lui trouver avec Bakhtine se résume à leur insistance sur l'importance de l'analyse du discours romanesque pour la théorie linguistique en général. De la même façon, A. Banfield insiste sur le style indirect libre[10] comme centre d'une théorie littéraire, mais pour des raisons opposées à celles de Bakhtine : pour elle, le style indirect libre ne peut apparaître que dans le roman où il représente l'aboutissement du langage romanesque comme langage "non-communicationnel". Alors que Ducrot, comme Bakhtine, se réclame d'une linguistique qui envisage le langage avant tout comme un outil de communication (Cf. Ducrot, 1984, 44 : "l'autocritique que j'ai présentée me semble laisser intacte, et même, en réalité confirmer l'idée, essentielle pour moi, d'une langue vouée à l'interaction des individus"), Banfield représente le point de vue opposé et refuse la communication comme base de toute analyse linguistique. Pour elle, c'est précisément l'étude du texte narratif qui permet de décider entre ces deux cadres théoriques et, en l'occurrence, en faveur du second[11].

La théorie du style indirect libre développée par A. Banfield se situe dans le cadre de la grammaire générative. Partant d'un certain nombre de constructions linguistiques (exclamations, insultes, pronoms personnels, déictiques, etc.) regroupées sous le terme de subjectivité dans le langage, Banfield définit le style comme la présence ou l'absence de cet aspect subjectif du langage (1982, 7). L'existence de ces constructions "subjectives" a été considérée comme un argument en faveur de la théorie du langage comme communication. Mais, si on pouvait montrer que la subjectivité du langage apparaît dans des contextes non communicationnels, la thèse du langage comme communication s'en trouverait d'autant affaiblie. Le discours narratif[12], parce qu'il échappe à la communication orale, se-

rait un candidat idéal pour cette démonstration.

Les propositions enchâssées dans les discours direct et indirect présentent une différence majeure : "dans le discours indirect, la phrase enchâssée est un S [une phrase] : dans le discours direct, c'est un E [une expression]" (Banfield, 1982, 41). La distinction majeure entre phrases et expressions réside dans la non-récursivité des expressions par opposition au caractère récursif des phrases. Le fait que les E ne peuvent être cités dans le discours indirect explique l'impossibilité qu'il y a, pour certains éléments expressifs, à apparaître dans le discours indirect : un locuteur A ne peut citer indirectement l'expression d'un autre locuteur B (1982, 52).

Toutes ces caractéristiques des E impliquent leur obéissance à deux règles majeures :

(2) "1E/1JE : Pour chaque expression (E), il y a un référent unique de JE (le LOCUTEUR), auquel tous les éléments expressifs sont attribués, et un référent unique de tu (le DESTINATAIRE/AUDITEUR)" (1982, 57).
"1E/1 PRESENT : Pour chaque expression (E), il y a un référent unique du temps présent, qui est cotemporel avec MAINTENANT" (1982, 58)[13].

Ces deux principes, qui peuvent se regrouper sous la dénomination commune 1E/1 LOCUTEUR & PRESENT, assignent le point de vue comme appartenant au moment de l'énonciation et au locuteur du E qui le représente. Ainsi, "l'expression de la subjectivité, du point de vue, est une fonction de E, non de S" (1982, 58).

A partir de la définition de E, on peut définir l'unité supérieure, le TEXTE :

(3) "Un TEXTE est une séquence d'un ou plusieurs E dans une relation appropriée" (1982, 59).

La relation appropriée des différents E apparaissant dans un

même texte se résume sous les règles de la concordance des personnes :

(4) "Concordance des personnes : 1 TEXTE/1 LOCUTEUR" (1982, 59),

et de la concordance des temps :

(5) "Concordance des temps : 1 TEXTE/1 PRESENT. A travers un TEXTE, chaque occurrence du PRESENT est cotemporelle avec l'acte de parole et chaque occurrence du PASSE antérieure au PRESENT" (1982, 60).

Le passage à un nouveau texte se définira donc de la façon suivante :

(6) "Passage à un nouveau TEXTE : Le LOCUTEUR et le PRESENT peuvent changer de référents dans une séquence de deux Es en structure profonde, lorsque le nouvel E est coréférentiel avec un démonstratif dans le complément en structure profonde d'un verbe de communication. Le nouveau LOCUTEUR est coréférentiel avec le sujet du verbe de communication; le nouveau DESTINATAIRE/AUDITEUR avec son objet indirect" (1982, 61).

Ainsi, "le discours direct est la seule relation que la grammaire définit entre deux textes" (1982, 61).

Jusqu'ici, rien ne vient contredire la théorie du langage comme communication : l'expression du point de vue et la communication ne sont pas séparées dans le discours direct. Si, cependant, on essaie de faire entrer le style indirect libre dans la théorie communicationnelle du langage, la question du locuteur dans ces phrases qui, tout à la fois, sont généralement à la troisième personne et représentent un point de vue, se pose. On voit ici jusqu'à quel point la théorie communicationnelle du langage prend l'interaction orale comme paradigme langagier.

Comme le discours direct, le style indirect libre est

constitué de Es indépendants qui présentent les mêmes caractéristiques syntaxiques que dans le discours direct (Cf. Banfield, 1982, 72 à 75).

La particularité du style indirect libre, par rapport aux discours direct et indirect, est que, dans le style indirect libre, la subjectivité peut être attribuée au référent d'un pronom personnel à la troisième personne. Ceci impose un certain nombre de changements dans les principes de discours indiqués plus haut :

(7) "lE/l SUJET DE CONSCIENCE. Pour tout noeud E, il y a au plus un référent, appelé le "sujet de conscience" (...), auquel tous les éléments expressifs sont attribués. Ce qui signifie que toutes les réalisations du sujet de conscience dans un E sont co-référentielles.
b. Priorité du LOCUTEUR. Si il y a un je, je est coférentiel avec le SUJET DE CONSCIENCE. En l'absence d'un je, un pronom personnel à la troisième personne peut être interprété comme SUJET DE CONSCIENCE.
c. Si E est relié anaphoriquement au complément d'un verbe de conscience, son SUJET DE CONSCIENCE est coréférentiel avec le sujet ou l'objet indirect de ce verbe" (1982, 93)[14].

On notera que la conséquence de ces principes, c'est que lorsqu'un je apparaît dans un énoncé au style indirect libre, le je est co-référentiel avec le SUJET DE CONSCIENCE de l'énoncé et avec le je qui apparaîtra dans n'importe quelle parenthèse accompagnant cet énoncé.

Par ailleurs, dans le style indirect libre (et seulement dans le style indirect libre), les déictiques du présent et du futur ne sont pas cotemporels avec les temps présent et futur, pas plus qu'ils ne désignent les lieux et moment de l'acte de parole. Dans la mesure où ces déictiques apparaissent dans le

style indirect libre et où le style indirect libre se caractérise par une totale absence du présent (le présent historique excepté), il faut admettre que, dans le style indirect libre, les déictiques du présent et du futur sont cotemporels avec le passé :

(8) "a. 1E/1 MAINTENANT. Toutes les occurences de MAINTENANT à l'intérieur d'un seul E sont cotemporelles.
b. Priorité du PRESENT. Si il y a un PRESENT, MAINTENANT est cotemporel avec le PRESENT. En l'absence d'un PRESENT, MAINTENANT est cotemporel avec le PASSE" (1982, 99).

Enfin le style indirect libre se différencie du discours direct dans la mesure où, dans le discours direct, le SUJET DE CONSCIENCE est désigné par la première personne dans le E cité, alors que, dans le style indirect libre, le SUJET DE CONSCIENCE doit s'accorder avec le sujet ou l'objet indirect de la parenthèse; de la même façon, la proposition citée dans le discours direct peut comprendre un nouveau point de référence pour le temps présent dans le E cité, alors que, dans le style indirect libre, le temps est assujetti à la règle générale de la concordance. Cette obéissance du style indirect libre aux règles de concordance s'explique dans la mesure où il y a "une relation de simultanéité entre les événements passés qui sont racontés et l'acte de conscience représenté" (1982, 108) dans le texte.

Ainsi, dans la mesure où les Es du style indirect libre qui comportent un SUJET DE CONSCIENCE à la troisième personne ne peuvent contenir aussi un LOCUTEUR, le style indirect libre se caractérise comme la représentation d'une expression sans être pour autant la représentation d'une communication. Dans les cas de Es du style indirect libre avec un SUJET DE CONSCIENCE à la première personne, la question de savoir s'il y a représentation de communication aussi bien que d'expression se pose de nouveau : mais un examen syntaxique des énoncés au

style indirect libre montre que les éléments syntaxiques caractéristiques de la représentation de la communication (impératif, adresse directe, indication de prononciation, adverbe d'énonciation, et surtout la deuxième personne) sont absents du style indirect libre. On peut en conclure que la présence de je dans certains énoncés au style indirect libre ne va pas dans le sens de l'appartenance du style indirect libre à un contexte de communication : seule la seconde personne, qui, elle, est totalement exclue des énoncés au style indirect libre, permettrait de réunir style indirect libre et communication. En effet, "si tu implique je, je n'implique pas tu" (1982, 121).

Dans cette mesure, on pourra maintenant définir les Es du discours (i.e. les Es qui apparaissent dans un contexte de communication) :

(9) "Un E du discours est un E associé tout à la fois à un LOCUTEUR et à un DESTINATAIRE/AUDITEUR et à un PRESENT" (1982, 144).

On le voit, la théorie d'Ann Banfield sur le style indirect libre dépasse de beaucoup son objet. Elle est tout entière orientée vers la conclusion que le langage n'est pas primordialement un outil de communication et qu'une théorie du langage comme communication devra obligatoirement ignorer un certain nombre de faits langagiers. Ce point de vue, entièrement opposé à ceux de Bakhtine et de Ducrot, pour ne citer qu'eux, a fait l'objet de plusieurs réponses. Je n'en retiendrai qu'une : celle de Ducrot.

3.3. Dialogique vs. non dialogique

Selon O. Ducrot, A. Banfield renforce la thèse de l'unicité du sujet parlant de façon artificielle en excluant du champ du style indirect libre les énoncés qui violent le principe 1E/1 SUJET DE CONSCIENCE[15] et en décrivant comme autonomes les énoncés à la troisième personne où le SUJET DE CONSCIENCE

est différent du LOCUTEUR.

La remarque d'O. Ducrot porte sur un point litigieux, à savoir la définition même de style indirect libre. Si on choisit, comme semble le faire O. Ducrot de définir le style indirect libre comme l'ensemble des énoncés où un discours est "rapporté", en un sens large de ce terme, sans pour autant qu'il s'agisse de discours direct ou indirect, alors il est bien évident que le phénomène stylistique décrit par A. Banfield ne constitue qu'une petite partie du style indirect libre. Mais, si la définition (principalement syntaxique) donnée par A. Banfield est trop étroite, on pourrait à l'inverse considérer que la définition impliquée par la remarque d'O. Ducrot est trop vague et qu'elle risque de détruire la notion de style indirect libre comme procédé stylistique.

La position selon laquelle le style indirect libre est une construction théorique qui ne recouvre aucune réalisation empirique a probablement ses défenseurs. Mais il me semble que la position d'A. Banfield n'est pas affaiblie par une discussion sur les frontières de l'ensemble des énoncés qu'on pourrait considérer comme appartenant au style indirect libre. Son argument ne repose pas principalement sur l'existence du style indirect libre, mais sur l'existence d'énoncés "imprononçables", autonomes, sur le fait qu'il y a des énoncés (qu'elle décrit comme relevant du phénomène du style indirect libre) dont on peut considérer qu'ils n'ont pas de locuteurs parce qu'ils n'apparaissent jamais dans un contexte de communication. Il me semble que, plutôt que de chercher des objections à Banfield sur un terrain qui n'est pas de façon primordiale le sien, c'est-à-dire hors du champ syntaxique qu'elle décrit comme celui du style indirect libre, il vaudrait mieux chercher des exemples dont les caractéristiques syntaxiques correspondent à celles qu'elle assigne au style indirect libre, mais qui ne

respectent pas pour autant le principe interprétatif (7). Banfield elle-même décrit les énoncés qui pourraient constituer des contre-exemples : ce serait "soit (i) un E unique contenant à la fois un SUJET DE CONSCIENCE à la première personne et un SUJET DE CONSCIENCE à la troisième personne ou (ii) un E unique contenant plus d'une construction expressive, où toutes ces constructions ne sont pas interprétées comme l'expression d'un même sujet de conscience" (1982, 188).

Certains énoncés viennent immédiatement à l'esprit : ceux qui peuvent être compris soit comme des énoncés de narration rapportant des faits, soit comme des énoncés au style indirect libre représentant la pensée des personnages. Ils correspondraient à la première possibilité indiquée par A. Banfield : "un E unique contenant à la fois un SUJET DE CONSCIENCE à la première personne et un SUJET DE CONSCIENCE à la troisième personne", à condition qu'on l'interprète de façon large. Ainsi, dans L'Education sentimentale on trouve :

(10) "Il [Frédéric] s'y montra gai. Mme Arnoux était maintenant près de sa mère à Chartres. Mais il la retrouverait bientôt, et finirait par être son amant" (exemple cité par A. Banfield, 1982, 219).

Prise dans son acception "narrative", la phrase soulignée par A. Banfield dans (10) correspondrait à un E contenant un sujet de conscience à la première personne, la première personne étant interprétée de façon large comme désignant l'auteur/locuteur de l'énoncé. Compris comme un énoncé au style indirect libre, (10) présenterait par contre un sujet de conscience à la troisième personne. Ainsi (10), dans l'acception "narrative" est l'annonce des événements à suivre et donc "l'expression de l'auteur", alors que, dans l'acception au style indirect libre, c'est l'expression des sentiments de Frédéric. A. Banfield ne désigne pas cet énoncé, qu'elle décrit elle-même comme syntaxi-

quement ambigu (1982, 218), comme un contre-exemple au principe (7). Cet exemple, et d'autres du même type, lui sert à montrer que seuls les énoncés narratifs, à l'exception des énoncés au style indirect libre représentant la pensée d'un personnage, sont assujettis au principe du tiers-exclu. Cependant, A. Banfield elle-même reconnaît que, dans ces énoncés, on trouve l'exemple le plus proche de "la coïncidence de deux points de vue opposés" (1982, 218). Malgré tout, pour elle, ces énoncés ne peuvent être lus comme représentant les deux points de vue à la fois, et donc, ils ne sauraient constituer un contre-exemple.

L'argument d'A. Banfield me semble être le suivant : dans un texte romanesque, seuls les énoncés narratifs, à l'exclusion des énoncés au style indirect libre représentant la pensée des personnages, sont sujets à la loi de la consistance narrative :

(11) "Tous les "faits" d'une fiction doivent être consistants les uns avec les autres; en d'autres termes, ils sont sujets à la loi du tiers-exclu" (1982, 216).

La loi de consistance narrative affirme que tous les énoncés narratifs sont vrais mais que les énoncés au style indirect libre, s'ils représentent la pensée des personnages, peuvent être faux. La suite de L'Education sentimentale indique que Frédéric ne devient jamais l'amant de Mme Arnoux. Comme (10) annonce qu'il sera un jour l'amant de Mme Arnoux et, interprété comme un énoncé narratif, contredirait la loi de consistance narrative, il faut comprendre (10) comme un énoncé au style indirect libre représentant la pensée de Frédéric. Ainsi (10) ne peut être compris que dans une des acceptions dans la mesure où elles sont contradictoires.

Cet argument, on le remarquera, est suspendu à la fin de L'Education sentimentale et non pas à (10). Pour qu'il soit valable, il faudrait admettre que (10), interprété comme au style indirect libre, doit être compris comme (10a).

(10a) Frédéric croit qu'il sera un jour l'amant de Mme Arnoux et il se trompe

alors que, interprété comme un énoncé narratif, il devrait être compris comme (10b)

(10b) Flaubert sait que Frédéric sera un jour l'amant de Mme Arnoux.

A cause du caractère contradictoire de (10a) et de (10b) et de la loi du tiers-exclu, (10) ne peut être lu comme représentant les deux points de vue à la fois. Cependant, (10a) ne saurait constituer une interprétation de (10) au style indirect libre : l'interprétation correcte de (10) dans cette acception serait (10c)

(10c) Frédéric croit qu'il sera un jour l'amant de Mme Arnoux.

La relation entre (10b) et (10c), à la différence de celle qui existait entre (10a) et (10b), n'est pas une relation de contradiction entre deux propositions, mais une relation entre des attitudes propositionnelles différentes attribuées à deux individus différents face à une même proposition. C'est uniquement la fin de L'Education sentimentale qui livre (10a) comme interprétation de (10).

Qui plus est, on pourrait très bien imaginer un énoncé comme (10) apparaissant dans un roman dans lequel les espoirs du personnage, représentés dans l'acception au style indirect libre, se verraient réalisés. La loi du tiers-exclu ne pouvant plus s'appliquer, un tel énoncé aurait bel et bien deux interprétations entre lesquelles il n'y aurait pas lieu de décider, à supposer qu'on le puisse. Cet énoncé aurait donc les deux interprétations à la fois contrairement à ce que disait Banfield.

L'objection de Banfield ne tient donc pas. Malheureusement, les énoncés du type de (10) ne sauraient pour autant constituer des contre-exemples à (7). En effet, il faut

comprendre un E unique comme un E unique en tant qu'il est au style indirect libre et non comme un E unique syntaxiquement ambigu. Pour pouvoir constituer un contre-exemple valable à (7), il faudrait donc que (10) en tant qu'il est au style indirect libre contrevienne à (7), ce qui n'est bien évidemment pas le cas.

Si on essaie l'autre possibilité indiquée par Banfield ("un E unique contenant plus d'une construction expressive, où toutes ces constructions ne sont pas interprétées comme l'expression d'un même sujet de conscience"), on constate que sa description pourrait correspondre à ce que Bakhtine appelle les structures hybrides (cf. § 2.1.), et dont O. Ducrot donne deux exemples tirés de la Fontaine (respectivement des Animaux malades de la peste et du Savetier) :

(11) "Sa peccadille fut jugée un cas pendable"

(12) "Si quelque chat faisait du bruit,
le chat prenait l'argent..."[16]
(à paraître, 15 et 26).

Seul (12) est au style indirect libre et c'est donc lui qui nous intéresse ici. O. Ducrot décrit la proposition principale de la façon suivante :

> "En fait, le savetier pense que quelqu'un prend l'argent, alors que le fabuliste réduit ce quelqu'un aux dimensions d'un honnête chat - et le vers amalgame les deux points de vue en un seul énoncé" (à paraître, 26).

Dans la description que donne O. Ducrot, il s'agit, on le voit, d'une structure hybride. On se rappellera que Bakhtine indique que les structures hybrides relèvent de ce qu'il appelle la zone d'influence du personnage, qu'il décrit comme du discours de l'auteur "contaminé" en quelque sorte par la voix du personnage. En fait, un examen plus approfondi de (12) indique

que, aussi longtemps que la proposition principale est considérée comme du style indirect libre, c'est-à-dire comme l'expression de la pensée du personnage, c'est l'inverse qui se produit ici : une phrase qui exprime la pensée du personnage est parasitée par une expression qui relève de la responsabilité de l'auteur. Ainsi, il faudrait parler, plutôt que de zone d'influence du personnage, de zone d'influence de l'auteur.

Il me semble qu'ici la description informelle donnée par O. Ducrot ne rend pas compte de sa théorie polyphonique : une description plus complète distinguerait probablement un locuteur L qui met en scène deux énonciateurs E_1 et E_2, le premier affirmant qu'un voleur est à l'oeuvre, le second qu'il s'agit simplement d'un chat, L s'identifiant à E_2, mais pas à E_1.

Cette nouvelle description ne peut constituer une objection à A. Banfield que si l'on admet qu'il est légitime d'analyser la proposition principale de (12) en ignorant le reste. En effet, il semble que la conditionnelle Si quelque chat faisait du bruit indique que l'ensemble de (12) est à interpréter comme l'expression du fabuliste conjecturant ce que serait la pensée du savetier si..., et non pas comme la pensée du savetier. Dans cette mesure, (12) se présente comme un énoncé avec un SUJET DE CONSCIENCE, le fabuliste, et si on lui admet un locuteur, ce LOCUTEUR se confond avec le SUJET DE CONSCIENCE. Il s'agit donc, purement et simplement, d'une phrase narrative, dans la terminologie d'A. Banfield.

On voit ici que la principale différence entre une analyse faite par A. Banfield et une analyse faite par O. Ducrot est que, pour Banfield, un énoncé, pour être considéré comme l'expression de la pensée d'un SUJET DE CONSCIENCE, doit être l'expression de cette pensée, alors que, pour Ducrot, il suffit qu'il se présente comme l'expression de cette pensée.

En fait, c'est ici qu'on pourrait trouver un contre-argument à A. Banfield, un contre-argument qui dépasserait le simple contre-exemple et qui se placerait sur un terrain plus fondamental : si A. Banfield n'accepte pas (12) comme l'expression de la pensée du savetier parce que (12) se présente comme l'expression de cette pensée, pourquoi accepterait-elle n'importe quel énoncé au style indirect libre comme l'expression de la pensée d'un personnage alors que, par définition, les personnages d'une fiction n'ont pas d'existence et, partant, pas de pensée ? C'est tout le problème des données de l'analyse linguistique, des observables, dans la terminologie d'O. Ducrot.

4. Enoncés de fiction et dialogisme

J'ai déjà indiqué que le problème du dialogisme ne se réduisait pas à celui du style indirect libre. Il ne se réduit pas plus à celui des énoncés de fiction en général. Cependant, il faut reconnaître qu'un bon nombre des exemples utilisés dans les discussions sur le dialogisme ou la polyphonie ont été empruntés aux textes de fiction. Par ailleurs, mes propres intérêts me portent à l'examen des énoncés de fiction plutôt qu'à celui des énoncés du discours quotidien. Sans préjuger des conclusions qu'on peut donner du débat dialogisme/monologisme en ce qui concerne le discours quotidien, je vais conclure cet examen du dialogisme sur le problème des énoncés de fiction.

4.1. Le statut des énoncés de fiction

De façon évidente, cela n'a de sens d'isoler les énoncés de fiction du reste des énoncés que dans la mesure où leur caractère fictif a des conséquences sur la façon dont ils sont reçus aussi bien que sur la façon dont ils sont produits et ceci nous ramène au problème des observables. Si les linguistes peuvent différer sur ce qui constitue les données de leurs analyses, il me semble que les textes de fiction obligent à considérer comme donnée fondamentale le caractère fictif des propo-

sitions exprimées dans leurs énoncés. Si on écarte pour l'instant la production des énoncés de fiction, leur réception, ou, plus précisément, leur interprétation dépend de ce que J. Searle, dans un article influent (1979, chapitre 3) a appelé leur statut logique.

J. Searle, à partir de la théorie des actes illocutoires, pose le problème suivant : "Comment se fait-il que les mots et les autres éléments d'une histoire fictive aient leurs sens ordinaires alors que les règles liées à ces mots et à ces autres éléments et qui déterminent leurs sens ne sont pas respectées" (1979, 58). Après avoir rappelé que des expressions comme "mimesis" ou "suspension of disbelief" ne constituent pas la solution du problème, Searle compare un extrait d'article de journal et le passage introducteur d'un roman d'Iris Murdoch et constate qu'alors que les deux exemples se présentent comme une suite d'assertions,les règles sur la vérité de la proposition exprimée, sur la sincérité du locuteur, etc. s'appliquent au premier, mais pas au second de ces exemples.

Après avoir rejeté la réponse qui consisterait à dire que I. Murdoch ne fait pas l'acte illocutoire d'assertion mais celui de raconter une histoire ou d'écrire un roman, Searle propose une autre solution : Murdoch prétend qu'elle fait une assertion dans le sens où elle "s'engage sans chercher pour autant à tromper le lecteur, dans une pseudo-performance qui consiste à prétendre nous raconter une série d'événements" (1979, 65). Dans la mesure où prétendre renvoie à une activité intentionnelle, le critère pour décider si un texte relève ou non de la fiction réside dans les intentions de l'auteur.

Ce qui rend possible l'interprétation des textes de fiction, c'est que, à la différence des énoncés du discours ordinaire, où les règles évoquées plus haut relient verticalement des éléments dans le discours à des états de faits dans le monde,

les énoncés de fiction sont possibles à cause d'un ensemble de conventions qui rompent cette liaison entre les éléments dans le discours et les états de faits dans le monde. Ces conventions n'altèrent pas le sens des éléments du langage mais "autorisent le locuteur à utiliser des mots avec leur sens littéral sans se plier aux engagements requis par ces sens"(1979, 66-67). Ainsi, les énoncés de fiction sont distincts aussi bien des mensonges que des énoncés sincères du langage quotidien. Si l'auteur peut prétendre faire des actes illocutoires, c'est parce qu'il fait réellement des actes d'énonciation. Ainsi, le discours fictif sera "littéral", mais "non-sérieux".

Cette façon d'envisager la fiction permet de résoudre un des problèmes ontologiques traditionnels : ainsi le fait qu'on puisse se référer à un élément (un personnage par exemple) d'un récit de fiction. L'auteur crée des personnages ou des événements <u>en prétendant se référer</u> à ces personnages ou à ces événements, et, à partir du moment où ce premier pas est franchi, la <u>référence réelle</u> à ces personnages ou à ces événements devient possible.

J. Searle conclut en présentant une réponse au problème crucial que pose la fiction, à savoir son intérêt : "pourquoi attachons-nous tant d'importance et d'effort à des textes qui consistent largement en des actes de langage prétendus ?" (1979, 74). Evoquant le rôle de l'imagination chez l'être humain, il rappelle que les textes de fiction contiennent un ou des "message(s) véhiculés <u>par</u> le texte, sans être <u>dans</u> le texte" (1979, 74) et conclut qu'une "théorie générale des mécanismes par lesquels des intentions illocutoires sérieuses sont véhiculées par des actes illocutoires prétendus" (1979, 75) reste à faire.

4.2. Eléments pour une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction

J'en arrive maintenant à ce qui constitue mon intérêt majeur, à savoir l'établissement d'une théorie générale de l'interprétation des textes de fiction. Je voudrais d'abord indiquer quelques-uns de mes points d'accord et de désaccord avec J. Searle sur ce sujet :

- je suis d'accord sur l'importance d'une théorie générale de la fiction qui essaierait d'expliquer comment un texte de fiction véhicule un "message", c'est-à-dire comment sa signification dépasse la somme de ses parties;

- je suis d'accord pour refuser de considérer que des formules comme "mimésis" ou "suspension of disbelief" puissent en quoi que ce soit constituer une réponse aux problèmes posés par la fiction;

- je suis d'accord pour considérer que l'appartenance d'un texte à la fiction ne peut se décider que sur la base des intentions de son auteur;

- comme J. Searle, et à la différence de la plupart des théoriciens actuels de la littérature, je pense qu'il faut accorder un rôle crucial aux intentions de l'auteur dans l'interprétation d'un texte de fiction, mais je ne suis probablement pas d'accord sur ce rôle;

- je ne suis pas d'accord pour considérer que l'acte accompli par l'auteur soit un simple acte d'énonciation à travers lequel il prétend faire des actes illocutoires, mais je ne suis pas davantage d'accord avec la position selon laquelle l'auteur accomplirait l'acte illocutoire de raconter une histoire ou d'écrire un roman;

- je ne suis donc pas davantage d'accord pour poser le problème de la fiction exactement de la même façon que J. Searle.

Toutes ces différences avec J. Searle indiquent probablement, plutôt qu'un désaccord de fond, un désaccord sur la nature d'une éventuelle théorie de l'interprétation des énoncés littéraires. Selon moi, il s'agirait d'une théorie de la compétence plutôt que d'une théorie de la performance, dans laquelle le problème de la fiction se poserait non pas tant du point de vue du type d'acte accompli par le locuteur que du point de vue de l'attitude propositionnelle adoptée par le lecteur face aux propositions exprimées par les énoncés du texte.

Je voudrais maintenant indiquer un cadre théorique dans lequel il me semble qu'une théorie générale de l'interprétation des énoncés littéraires[17] pourrait se placer avec profit : celui de la pragmatique développée par D. Sperber et D. Wilson (à paraître : 1986).

4.2.1. La théorie de D. Sperber et D. Wilson

Dans le temps qui me reste, je ne vais pas exposer en détail toute la théorie pragmatique développée par D. Sperber et D. Wilson, mais en retenir uniquement les éléments qui me paraissent cruciaux pour une théorie générale de l'interprétation des énoncés de fiction.

Pour commencer, la pragmatique de D. Sperber et D. Wilson se présente comme une théorie générale de l'interprétation des énoncés. Une théorie de l'interprétation des énoncés de fiction serait donc une partie de cette théorie générale, à supposer qu'on considère les énoncés de fiction comme un sous-ensemble des énoncés du langage ordinaire[18].

La pragmatique de Sperber et Wilson se donne pour but la description de l'interprétation complète des énoncés, et notamment des éléments qui échappent à la syntaxe et à la sémantique, c'est-à-dire l'assignation de référents, la désambiguïsation, la découverte des implicatures, etc. Elle se situe dans le

cadre de la psychologie cognitive développée par J. Fodor (1983) et intervient après la syntaxe et la sémantique considérées comme un système vertical spécialisé dans l'analyse des stimuli linguistiques. La pragmatique n'est qu'un exemple du système central non-spécialisé constitué par un système déductif. Dans cette optique, dire que les énoncés de fiction constituent un sous-ensemble des énoncés du langage ordinaire revient à dire que ces énoncés partagent la syntaxe et la sémantique des énoncés du langage ordinaire, mais qu'ils se distinguent au niveau de la pragmatique dans la mesure où l'attitude propositionnelle qui leur est attachée leur est propre.

Un des intérêts de cette théorie par rapport à l'interprétation des énoncés littéraires est son insistance sur deux caractéristiques de la communication humaine :

(i) cette communication, définie comme une tentative pour induire dans l'esprit de l'interlocuteur un état semblable à celui du locuteur, n'est pas invariablement couronnée de succès;

(ii) très souvent, le contenu de la communication, l'état d'esprit que le locuteur cherche à susciter chez l'interlocuteur, est "vague" dans le sens où ce contenu, en général "impliqué" plutôt que "communiqué"[19], ne peut être paraphrasé explicitement sans perdre une grande partie de son intérêt.

D. Sperber et D. Wilson considèrent que "la difficulté principale d'une description de la communication humaine, quelle qu'elle soit, est de rendre compte et d'expliquer les effets les plus vagues en termes précis. Distinguer communication et signification, accepter que quelque chose puisse être communiqué, sans être,à proprement parler, signifié intentionnellement par la personne qui communique ou par son attitude, est une étape

essentielle" (à paraître : 1986, 82). Pour ce faire, D. Sperber et D. Wilson proposent un certain nombre de définitions qui constituent une description du processus de communication tel qu'ils le conçoivent.

4.2.1.1. La communication

La communication humaine a deux aspects suivant qu'elle est envisagée du point de vue de la personne qui communique ou de la personne à qui la communication est adressée :

- dans le premier cas, elle est ostensive, c'est-à-dire qu'elle manifeste une intention informative qui correspond au contenu qu'elle essaie de communiquer et une intention communicative qui porte sur la tentative même de communiquer ce contenu;

- dans le second cas, elle est inférentielle dans la mesure où son interprétation fait appel à un processus inférentiel.

Le caractère ostensif de la communication humaine intentionnelle implique qu'elle comporte une garantie de pertinence, ce fait étant désigné par le terme principe de pertinence. Un énoncé, pris comme exemple de communication ostensive-inférentielle, sera dit pertinent si, quand il est interprété, l'information qu'il apporte, jointe aux informations dont disposait déjà l'interlocuteur, permet de dériver une ou des information(s) nouvelle(s) qui n'auraient pu être acquises sans cette combinaison d'informations anciennes et nouvelles. Les informations qui font partie des connaissances d'un individu sont appelées assomptions : il s'agit des pensées "traitées par l'individu comme des représentations du monde réel (par opposition à des fictions, des désirs ou des représentations de représentations)" (à paraître : 1986, 2). Les pensées sont des "représentations conceptuelles (par opposition à des représentations sensorielles ou à des états émotionnels)" (ibidem).

Une représentation conceptuelle comprend une forme logique en vertu de laquelle on peut lui appliquer des processus logiques. Cette forme logique est une formule bien formée qui peut être sémantiquement complète ou incomplète : dans le premier cas, elle sera propositionnelle, c'est-à-dire qu'elle pourra être vraie ou fausse, dans le second, elle sera non-propositionnelle. Les formes logiques propositionnelles font partie de la connaissance encyclopédique de l'individu sur le monde et peuvent y figurer comme descriptions d'un état de fait réel ou désirable, ou comme représentations d'autres représentations. En d'autres termes, les formes propositionnelles sont l'objet de diverses attitudes propositionnelles comme la croyance ou le désir.

De même, "les énoncés peuvent véhiculer des attitudes par rapport aux représentations qu'ils expriment" (à paraître, 111) et ce, par un certain nombre de procédés linguistiques (notamment syntaxiques et lexicaux).

Selon D. Sperber et D. Wilson, la mémoire humaine est probablement organisée selon un ou deux formats qui distinguent les attitudes de la croyance et du désir, la première caractérisant le format de base et incluant aussi bien une représentation conceptuelle, alors appelée assomption factuelle ou la représentation de cette assomption. Les assomptions factuelles sont l'objet d'une confiance plus ou moins grande : leur vérité fait l'objet de jugements comparatifs (i.e. graduels) plutôt que quantitatifs (i.e. absolus).

Pour en revenir au principe de la pertinence, quel est son rôle dans la communication ? Si la communication, en tant qu'elle est ostensive, implique le respect par l'individu qui communique du principe de pertinence, en tant qu'elle est inférentielle, elle implique l'utilisation par la personne à qui l'on communique du principe de pertinence dans le processus inféren-

tiel pour essayer d'accéder à l'intention informative de la personne qui communique. En d'autres termes, "pour connaître l'intention informative de la personne qui communique, la personne à qui elle s'adresse doit découvrir quel est l'ensemble (d'assomptions) dont la personne qui communique pense qu'il confirme le principe de pertinence" (à paraître : 1986, 251).

4.2.1.2. La communication littéraire

La communication littéraire partage avec la communication linguistique les caractères ostensif et inférentiel, ainsi donc que le principe de pertinence. La principale différence se situe au niveau du statut des représentations véhiculées par la communication littéraire. En effet, le caractère fictif des "faits" communiqués par les énoncés littéraires a des répercussions sur l'attitude propositionnelle qui peut leur être attribuée, ces répercussions dépendant de la définition même d'un fait de fiction.

La première chose à en dire, c'est qu'il n'y a pas de "faits de fiction", pas plus que la fiction ne peut "rapporter des faits", qu'il s'agisse d'événements, d'émotions ou même de personnages[20]. En d'autres termes, l'objet d'une fiction n'est pas un ensemble de faits ou un état de choses dans le monde, rapportés par un ensemble d'énoncés, mais l'expression d'une représentation conceptuelle complexe. Dans la mesure même où il s'agit de l'expression d'une pensée plutôt que du rapport d'un certain nombre de faits, la notion de pertinence et le principe de pertinence prennent toutes leurs dimensions : en effet, on pourra s'attendre à ce que tous les éléments qui font l'objet de la fiction, dans la mesure où ils ne sont pas contraints par la réalité extérieure, soient particulièrement pertinents, non pas seulement par rapport aux modifications produites dans l'environnement cognitif du lecteur, mais aussi par rapport à l'accessibilité de ces modifications.

Si, comme je le suggérais, il faut considérer la communication littéraire comme "vague" dans le sens indiqué plus haut (cf. § 4.2.1.), je voudrais maintenant avancer l'hypothèse que l'interprétation des énoncés littéraires se fait suivant un processus d'interprétation semblable à celui des énoncés métaphoriques, tel qu'il est décrit par D. Sperber et D. Wilson (à paraître : 1986, chapitre 4, § 8). Cette similitude nous ramène au problème, un peu oublié, du dialogisme ou de la polyphonie des textes littéraires.

5. Conclusions

J'indiquais plus haut que la distinction entre un énoncé de fiction et un autre tient au fait qu'un énoncé de fiction est l'expression d'une pensée du locuteur (en l'occurrence l'auteur), sans pour autant être la représentation d'un fait. D. Sperber et D. Wilson distinguent plusieurs possibilités qui ne sont pas sans rapport avec les problèmes considérés par les théories dialogiques ou polyphoniques du langage.

5.1. La place de la polyphonie dans la pragmatique de D. Sperber et D. Wilson

D. Sperber et D. Wilson établissent une distinction entre deux usages possibles des énoncés : un énoncé "peut représenter un état de chose en vertu de la vérité de sa forme propositionnelle par rapport à cet état de chose : dans ce cas, on dira que la représentation est une description, ou qu'elle est utilisée de façon descriptive. Ou il peut représenter une autre représentation qui a aussi une forme propositionnelle - une pensée par exemple - en vertu d'une ressemblance entre ces deux formes propositionnelles; dans ce cas, on dira que la première représentation est une interprétation de la deuxième, ou qu'elle est utilisée de façon interprétative" (à paraître : 1986, 344). Sperber et Wilson indiquent que le seul cas reconnu d'usage interprétatif des énoncés est le discours rapporté. Cependant,

cette restriction ne leur paraît pas admissible : en effet, dans un cadre cognitif, il faut considérer que tout énoncé est interprétatif en ce sens que tout énoncé est la représentation d'une pensée du locuteur, et, partant, la représentation d'une représentation. Dans ce sens fondamental, il n'y a que des énoncés interprétatifs. Cependant, on peut distinguer les énoncés sur la base de la pensée qu'ils représentent, suivant que cette pensée est elle-même la représentation d'une autre représentation, ou la représentation d'un état de faits. Il y a ainsi un certain nombre de possibilités représentées dans le tableau suivant (à paraître : 1986, 347) :

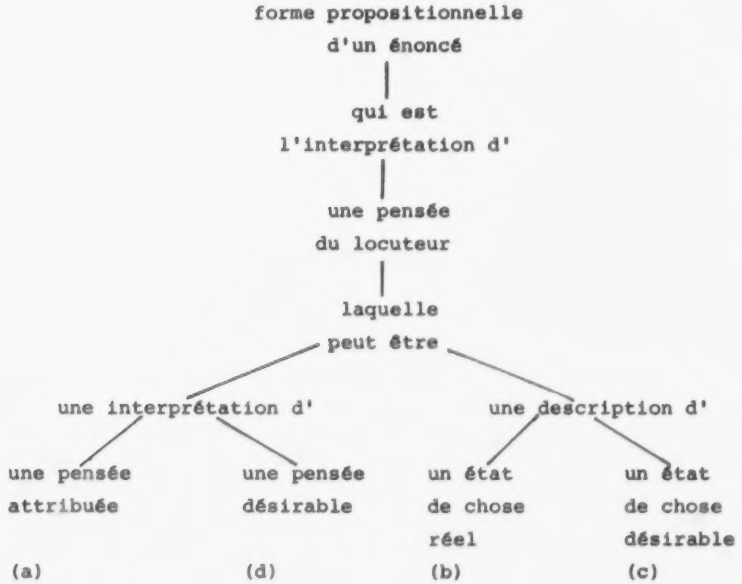

Comme on le voit, "chaque énoncé comprend au moins deux relations : une relation entre une forme propositionnelle et une pensée du locuteur, et une des quatre relations possibles

entre cette pensée et ce qu'elle représente" (à paraître : 1986, 348). Selon D. Sperber et D. Wilson, les relations présentes dans les tropes et dans les forces illocutoires sont indiquées dans ce tableau : l'ironie relève du cas (a), l'assertion du cas (b), la requête ou le conseil du cas (c), les phrases interrogatives ou exclamatives du cas (d). En ce qui concerne la métaphore, D. Sperber et D. Wilson indiquent qu'elle contient "une relation interprétative entre la forme propositionnelle d'un énoncé et la pensée qu'il représente" (idem).

5.2. La métaphore

D. Sperber et D. Wilson centrent le problème de la métaphore autour de la notion de ressemblance. On distinguera un énoncé littéral et un énoncé non littéral sur la base de la ressemblance entre la forme propositionnelle de l'énoncé et celle de la pensée qu'il représente. Ainsi un énoncé sera littéral si sa forme propositionnelle est la même que celle de la pensée qu'il représente, mais il ne sera pas littéral si sa "forme propositionnelle partage certaines mais pas toutes les propriétés logiques de la forme propositionnelle de la pensée qu'il représente" (à paraître : 1986, 349). Les métaphores relèvent du deuxième cas et sont un exemple de communication "vague".

De façon générale, Sperber et Wilson considèrent que les métaphores sont utilisées lorsque le locuteur veut communiquer une pensée complexe P qu'il est difficile, voire impossible, de communiquer littéralement. Dans ce cas, le locuteur pourra exprimer une autre pensée Q, plus facile à exprimer que P, et dont les implications logiques ou contextuelles recoupent celles de P. Q peut aussi avoir d'autres implications que le locuteur n'est pas prêt à assumer. Cependant, dans cette situation, le locuteur peut exprimer P et ses implications indirectement par la communication de Q en comptant sur le principe de pertinence pour guider le choix que l'interlocuteur va avoir à opérer parmi les implications de Q.

5.3. Métaphore et fiction

Le fonctionnement des énoncés de fiction peut être décrit comme voisin de celui de la métaphore, Q étant le texte et P le "message". Le caractère même de la communication métaphorique joint à la complexité du "message" véhiculé par la plupart des textes de fiction explique que Q puisse recouvrir des centaines de pages et occuper les critiques durant des siècles et des siècles sans qu'ils parviennent à un accord quant à P.

5.4. Fiction et polyphonie

Dans ce cadre, qu'en est-il de la polyphonie, souvent considérée comme constitutive, des textes de fiction ? Si un énoncé de fiction, comme tout autre énoncé, est toujours interprétatif, dans la mesure où il est la représentation d'une pensée, faut-il pour autant considérer qu'il est interprétatif dans le sens second où cette pensée est la représentation d'une autre pensée ? Dans la conception métaphorique du fonctionnement des énoncés de fiction, tel que je l'ai sommairement exposé plus haut, il semble bien que non. L'énoncé littéraire n'est interprétatif qu'au premier niveau. Il n'est pas pour autant descriptif au second niveau. En effet, la métaphore ne dépasse pas le premier niveau : l'énoncé littéraire est la représentation de la pensée Q (qui intervient sur le tableau à l'étape intitulée qui est l'interprétation de), elle-même la représentation, l'interprétation de la pensée P (qui intervient sur le tableau à l'étape intitulée une pensée du locuteur). On voit donc que l'énoncé de fiction, s'il est interprétatif au premier niveau, s'en arrête là et ne va pas se ranger dans une catégorie inférieure, comme, par exemple, la catégorie (a), la seule dont on peut proprement dire qu'elle soit polyphonique (Cf. l'analyse donnée par D. Sperber et D. Wilson de l'ironie : à paraître : 1986, chapitre 4, § 9). Cela n'a rien de surprenant : en effet, si Q est l'interprétation de P en ce que certaines implications

analytiques ou contextuelles leur sont communes, P n'est pas attribuable à quelqu'un d'autre qu'au locuteur (auteur).

On pourrait cependant argumenter en faveur de la polyphonie des énoncés de fiction en disant que l'énoncé de fiction, qui représente Q, rapporte des paroles et des pensées. Mais un examen plus approfondi indique que, dans le cadre décrit plus haut, cet argument ne tient pas : en effet, on ne peut plus faire de différence entre la représentation de pensées ou de paroles et la représentation d'événements. Cette distinction, opérée par G. Genette, et, bizarrement, par A. Banfield, entre les deux types de représentations tombe, et, avec elle, la possibilité de la polyphonie littéraire. Dans une fiction, les pensées et les paroles des personnages sont des "événements" au même titre que leurs actions[21].

Fonds National Suisse
de la Recherche Scientifique
et University College, London

Anne Reboul

Notes

* Cet article a été rédigé dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (requête no 81.172.0.84).

1. Les termes interprétative et productive m'appartiennent.

2. PID: L'interprétation d'un constituant intervention C_i d'un énonciateur E_i est le fait d'un constituant C_j de E_j ultérieur à C_i.
Le PID a fait l'objet d'un certain nombre de définitions qui, à travers des variations de surface, ont conservé l'idée bakhtinienne d'une compréhension active (cf. notamment E. Roulet et alii, 1985, chapitre 3, Moeschler, 1985, chapitre 3 et Reboul & Moeschler, 1985, chapitre 1).

3. Ceci constitue une différence, non seulement avec Bakhtine, mais avec des théories contemporaines comme le modèle d'analyse discursive développé par E. Roulet qui distingue les discours sur la base de critères combinables (i.e. dialogal vs monologal, monologique vs dialogique, monophonique vs diaphonique vs polyphonique, cf. E. Roulet et alii, (1985). Il me semble que la différence d'approche tien probablement à

l'unité considérée dans chaque cas, i.e. la phrase ou le texte.

4. Une conséquence de l'autonomie relative comme critère de segmentation d'un discours en énoncés (conséquence indiquée par O. Ducrot lui-même) est qu'un texte littéraire serait impossible à découper de cette façon et devrait donc être considéré comme un énoncé unique. En soi, cela ne pose pas de problèmes, mais cela affaiblit quelque peu le but que s'assigne O. Ducrot, à savoir combattre l'unicité du discours jusque dans l'énoncé, en laissant le combat au niveau des textes à Bakhtine.

5. Cf. O. Ducrot, 1984, 191 pour une discussion des implications de ce terme dans ce contexte.

6. Où reprise est entendue dans un sens large qui n'implique pas la reproduction exacte d'un énoncé effectivement prononcé par un autre sujet parlant, mais la représentation d'un énoncé attribué, plus ou moins légitimement, à un autre sujet parlant.

7. La comparaison que fait O. Ducrot entre la polyphonie de l'énoncé et la mise en scène théâtrale rappelle celle de Bakhtine entre le rapport narrateur/héros dans la littérature et la mise en scène dans le théâtre (cf. O. Ducrot, 1984, 204-206 et M. Bakhtine, 1977, 216-217).

8. Pour une première critique de la narratologie polyphonique de G. Genette, cf. A. Reboul, 1984.

9. La distinction entre la notion de locuteur en tant que tel et la notion de locuteur en tant qu'être du monde pourrait trouver un équivalent dans la distinction de G. Genette entre Marcel en tant que narrateur et Marcel en tant que personnage dans A la Recherche du temps perdu (cf. G. Genette, 1972). Elle pourrait aussi s'appliquer à certains cas de style indirect libre à la première personne.

10. Elle l'appelle represented speech and thought. Je resterai dans la tradition francophone et conserverai le terme style indirect libre.

11. Ce en quoi elle rejoint S.Y. Kuroda (1979) et l'ensemble de la linguistique chomskyenne pour laquelle la fonction principale du langage est cognitive.

12. Où narratif renvoie à la narration écrite et non à la narration orale.

13. MAINTENANT désigne les déictiques renvoyant au moment présent.

14. La règle a est intitulée 1E/1 SELF. Devant la difficulté qu'il y a à traduire SELF en français, j'ai employé le terme indiqué par Banfield elle-même comme équivalent, SUBJECT OF CONSCIOUSNESS, SUJET DE CONSCIENCE. Par ailleurs, A. Banfield signale que ces trois règles sont interprétatives et ne constituent pas des contraintes syntaxiques, mais des principes d'interprétation.

15. Il évoque ici l'exemple (1).

16. C'est moi qui souligne.

17. A partir de maintenant, j'utilise indifféremment littéraire et fictif et littérature et fiction.

18. Par rapport à ce problème, cf. A. Reboul, 1985.

19. D. Sperber et D. Wilson distinguent deux aspects de la communication qui peuvent coexister à l'intérieur d'un même énoncé : les implicatures et les explicatures. Les explicatures sont là où les proposition(s) explicitement communiquée(s) par un énoncé. Les implicatures sont là où les proposition(s) implicitement communiquée(s). Cependant, on ne pourrait séparer les propositions en deux classes séparées d'implicatures et d'explicatures. En effet, le caractère explicite d'une proposition est une notion comparative plutôt que quantitative (D. Sperber & D. Wilson, à paraître : 1986, 277).

20. Un texte de fiction peut, comme le dit J. Searle (1979, 74), inclure des énoncés non fictifs, mais c'est un autre problème.

21. Cf. A. Reboul, 1984.

Bibliographie

Bakhtine, M. (1977) : Le Marxisme et la philosophie du langage, Paris, Minuit.

Bakhtine, M. (1978) : Esthétique et théorie du roman, Paris, Gallimard.

Bakhtine, M. (1984) : Esthétique de la création verbale, Paris, Gallimard.

Banfield, A. (1982) : Unspeakable sentences : narration and representation in the language of fiction, Boston, Routledge & Kegan Paul.

Ducrot, O. (1984) : Le dire et le dit, Paris Minuit.

Ducrot, O. (à paraître) : Charles Bally et la pragmatique.

Fodor, J. (1983) : Modularity of mind, Cambridge, Mass., Cambridge University Press.

Genette, G. (1972) : Figures III, Paris, Seuil.

Kuroda, S.Y. (1979) : Aux quatre coins de la linguistique, Paris, Seuil.

Moeschler, J. (1985) : Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours, Paris, Hatier.

Reboul, A. (1984) : Le Discours théâtral, problèmes de pragmatique linguistique et de narratologie, thèse de 3e cycle, Paris, E.H.E.S.S.

Reboul, A. (1985) : Pragmatic stylistics, conférence durant les LSA Summer Meetings, Georgetown, non publiée.

Reboul, A. & J. Moeschler (1985) : Discours théâtral et analyse conversationnelle, Cahiers de linguistique française 6, Université de Genève.

Roulet, E. et alii (1985) : L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Peter Lang.

Searle, J. (1979) : Expression and meaning : studies in the theory of speech acts, New York, Cambridge University Press.

Sperber, D. & D. Wilson (à paraître : 1986) : Relevance : communication and cognition, Oxford : Blackwell; Cambridge, Mass. : Harvard U.P.

Torodov, T. (1981) : Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique, Paris, Seuil.

POLYPHONIE, SYNTAXE ET DÉLIMITATION DES ÉNONCÉS

Les termes de polyphonie et d'énoncé sont utilisés par Bakhtine dans des acceptions diverses, tantôt très générales, tantôt en relation étroite avec certaines constructions syntaxiques. Bakhtine a manifestement cherché à articuler la théorie de l'énonciation et la syntaxe, et c'est dans ses études sur le discours indirect qu'on trouve les caractérisations les plus précises de la polyphonie et de l'énoncé.

1. La polyphonie dans l'énoncé

Parmi les énoncés polyphoniques, le discours rapporté ou "hybride" constitue un exemple privilégié à la fois pour la théorie de l'énonciation et pour la théorie syntaxique : "un fait 'nodal' de cet ordre, hautement productif, se présente à nous, celui du discours d'autrui : nous entendons par là les schémas linguistiques (discours direct, discours indirect, discours indirect libre), les modifications de ces schémas et les variantes de ces modifications que nous rencontrons dans la langue, servant à la transmission des énonciations d'autrui et à l'intégration de ces énonciations, en tant qu'émanant d'autrui, dans un contexte monologué cohérent" (Bakhtine 1977, 159-160). Mais l'importance attribuée au discours rapporté n'implique certainement pas qu'il n'y a pas d'autres marques syntaxiques de polyphonie.

L'énoncé lui-même est défini de différentes façons. Il peut s'agir de la plus grande unité monologique (c'est-à-dire d'une intervention au sens de Roulet et al. 1985) : "Les limites de chaque énoncé concret en tant qu'unité de la communication verbale sont déterminées par le changement des sujets du discours, c'est-à-dire des locuteurs" (Todorov 1981, 84). Mais il peut

aussi s'agir de "parties un tant soit peu autonomes de l'énonciation-monologue", c'est-à-dire, semble-t-il, d'actes de langage : "En fait, ce n'est pas seulement l'énonciation complète, mais l'ensemble des parties un tant soit peu autonomes de l'énonciation-monologue, qui échappent à toute détermination linguistique. Il en est ainsi des paragraphes, qu'on peut séparer les uns des autres par des alinéas. La composition syntaxique de ces paragraphes est extrêmement variée. Leur contenu va d'un mot unique à un grand nombre de propositions complexes" (Bakhtine 1977, 157).

Mot unique ou ensemble de propositions complexes, l'énoncé n'est en tout cas pas une unité de même nature que la phrase : "L'énoncé (en tant qu'unité verbale) ne peut être admis comme une entité du niveau ou de l'étage dernier et supérieur de la même structure linguistique (au-dessus de la syntaxe), car il entre dans un univers de relations entièrement autres (dialogiques), qui sont incompatibles avec les relations linguistiques des autres niveaux. (Sur un certain plan, seule est possible la confrontation de l'énoncé entier avec le mot.) L'énoncé entier est une entité, non plus de la langue (ni du "flux verbal", ni de la "chaîne verbale"), mais de la communication verbale" (Todorov 1981, 78-79). Bakhtine rejoint ici Benveniste (1966, 129-131), pour qui la phrase et le discours sont des univers différents : le discours est fait de phrases, mais les principes d'organisation internes aux signes complexes que sont les phrases ne sont pas de même nature que les principes qui régissent leur emploi. Si les énoncés ne peuvent être comparés qu'aux mots, c'est que, comme eux, ils représentent tantôt un type (un lexème dans un dictionnaire), tantôt une occurrence (dans le discours).

A première vue, le seul critère que propose Bakhtine pour délimiter l'énoncé est celui du monologisme ("les limites de

chaque énoncé [...] sont déterminées par le changement des sujets du discours"). Le discours indirect impose évidemment un correctif : ces énoncés ne sont monologiques que si l'on entend par "sujet du discours" l'énonciateur principal, en réservant l'éventualité qu'il y ait des énonciateurs subordonnés. Si Bakhtine a étudié en détail la forme syntaxique de ces énoncés "bivocaux", il ne semble pas avoir analysé les propriétés syntaxiques d'autres énoncés bivocaux, polyphoniques au sens étroit. C'est pourquoi probablement il n'a pas établi de distinction systématique entre l'énonciateur principal de l'intervention et les énonciateurs qui peuvent lui être subordonnés : un énoncé polyphonique est constitué de voix superposées, mais, semble-t-il, non hiérarchisées. C'est aussi pour cette raison que Bakhtine n'utilise le terme d'acte de parole que pour les actes monologiques et monophoniques isolés et non pour les unités pourvues d'un énonciateur enchâssées dans des énoncés plus vastes. Si Bakhtine donne une caractérisation des discours dialogiques et monologiques, il ne donne de description syntaxique que d'un seul type d'énoncé polyphonique, le discours rapporté.

On retrouve la même approche dans les études sur le style indirect et le style indirect libre d'A. Banfield (1982), qui propose d'introduire dans la grammaire générative une unité de rang supérieur à la phrase, l'expression (E), caractérisée par l'unicité du sujet de conscience, c'est-à-dire en fait par l'unicité de l'énonciateur principal. C'est en ce sens que le modèle d'A. Banfield peut être qualifié de monologique, non qu'il exclue la polyphonie, mais parce qu'il ne traite que de l'énonciateur principal.

J'aimerais montrer dans la suite de cette étude que la polyphonie est marquée syntaxiquement non seulement dans le discours rapporté, mais dans tous les cas où une partie de l'énoncé

doit être attribuée à un autre énonciateur que l'énonciateur principal, ou du moins qu'il y a des marques syntaxiques potentielles de polyphonie, en ce sens que des voix subordonnées ne peuvent apparaître que dans certains contextes syntaxiques. La description proposée s'inspire de la polyphonie bakhtinienne et est compatible avec le cadre théorique d'A. Banfield, mais les phénomènes décrits n'ont pas le caractère d'évidence que peut avoir le discours rapporté, car la présence d'un énonciateur subordonné peut n'être marquée que potentiellement.

2. Enoncés et structures syntaxiques

Le critère du monologisme proposé par Bakhtine permet de délimiter assez facilement les unités discursives les plus grandes, les interventions. Mais une intervention peut être composée de plusieurs actes, dont le découpage présente de sérieuses difficultés. Des exemples bien connus montrent qu'on ne peut pas en général identifier un acte à une proposition grammaticale : (1) comporte deux actes et deux propositions, (2) représente un seul acte mais deux propositions syntaxiques (cf. Groupe λ-l 1975):

(1) Il l'aime, parce qu'elle est riche.

(2) Il l'aime parce qu'elle est riche (c'est parce qu'elle est riche qu'il l'aime).

On peut bien sûr distinguer un parce que connecteur et un parce que opérateur, mais il n'en reste pas moins que l'un et l'autre introduisent une proposition syntaxique. De plus, comme nous le verrons plus loin, il faudrait étendre cette distinction entre connecteur et opérateur à bien d'autres cas de ce genre et multiplier ainsi des paires de pseudo-homonymes.

La situation inverse se présente aussi : une seule proposition syntaxique correspond à deux actes - ou, du moins, le parallélisme pragmatique entre (3) et (4) inviterait à analyser (3) en deux actes :

(3) Malgré ses beaux discours, le président n'a convaincu personne.

(4) Bien qu'il ait prononcé de beaux discours, le président n'a convaincu personne.

Le problème se pose d'ailleurs aussi dans le cas des énoncés les plus simples, les interventions ne comportant qu'un acte, car cet acte n'est pas nécessairement une phrase :

(5) Chouette, la nana !

Notons qu'il serait difficile de paraphraser (5) au moyen d'un verbe performatif, mais il serait tout aussi difficile de lui dénier le statut d'intervention.

Ces observations pourraient conduire à la conclusion qu'il n'y a aucune relation entre les unités pragmatiques que sont les énoncés et les propositions syntaxiques. Mais, si tel était le cas, il faudrait aussi en conclure que la polyphonie n'est pas inscrite dans la langue, sauf dans le discours rapporté.

En fait, si les énoncés minimaux ne sont pas nécessairement des propositions, ils appartiennent néanmoins à certains types syntaxiques déterminés. Nous allons tenter de dégager les constituants syntaxiques qui peuvent être des unités monophoniques minimales constitutives d'énoncés polyphoniques. Par unité monophonique minimale, j'entends un constituant de l'énoncé qui a un énonciateur potentiellement distinct de celui du reste de l'énoncé.

Ainsi, l'exemple (1) comporte deux unités monophoniques minimales, puisqu'on pourrait avoir deux énonciateurs :

(6) A mon avis, il l'aime, parce que, selon lui, elle est riche.

Cette définition n'exclut pas une interprétation monophonique, dans laquelle les deux énonciateurs coïncident. En revanche, l'énoncé (2) est nécessairement monophonique. L'exemple (6) est explicitement polyphonique, alors que (1) est potentiellement polyphonique.

La différence entre (1) et (2) ne tient pas à mon avis au statut de connecteur ou d'opérateur de parce que (considéré comme une propriété lexicale), mais à une ambiguïté, ou plutôt à une dualité de fonctionnement syntaxique qu'on retrouve dans diverses constructions :

1) les subordonnées circonstancielles;
2) divers adverbiaux;
3) les relatives (appositives et restrictives);
4) les comparatives.

2.1. Les expressions du discours direct qui ne sont pas des phrases

L'étude du discours indirect en grammaire générative (Banfield 1982) a mis en évidence l'existence d'énoncés syntaxiquement bien formés, dont les constituants ont une distribution définissable formellement, mais qui n'ont pas pour autant le statut de phrases. Ces énoncés, que A. Banfield appelle "expressions" (E), ont notamment les propriétés suivantes :

1°) Ils renvoient à la subjectivité du locuteur et n'ont pas de valeur de vérité, contrairement aux phrases qui expriment des propositions (au sens logique).

2°) Ils ne peuvent pas être enchâssés et n'apparaissent donc pas dans le discours indirect.[1]

Mis à part les interjections, ces expressions sont des syntagmes du plus haut niveau, c'est-à-dire des expansions maximales des catégories Nom, Verbe, Adjectif, Adverbe, Préposition. Ce sont des catégories syntaxiques du niveau X", à l'exclusion des catégories lexicales (niveau X) et des catégories qui les dominent immédiatement (niveau X', par ex. un syntagme nominal sans son déterminant).

A. Banfield propose d'introduire un noeud non récursif E, qui domine ces expressions et aussi les phrases du discours direct. Les expansions possibles du noeud E incluent les éléments suivants (Banfield 1982, 38 et 40) :

(7) E ⟶ [NP, VP, PP, AP, {NP {et, ou} S', PP ({avec, pour}) NP, "Prédicat" NP, Quasi-verbe {NP, PP}, (Exclam) (S' ({Q, IMP})}]

Toutes les catégories énumérées par la règle (7) peuvent donc constituer des énoncés indépendants. En revanche, un nom ou un adverbe ne peuvent apparaître comme constituants uniques d'un noeud E, à moins qu'ils ne soient analysables comme des syntagmes. Le noeud E, contrairement au noeud S' (phrase avec complémenteur) n'est pas récursif, d'où le contraste entre les paires suivantes :

(8) a. Chouette, la nana ! ("Prédicat" + NP)
b. *Il s'est exclamé que chouette la nana.

(9) a. Merde à Vauban ! (Quasi-verbe + PP)
b. *Il a dit que merde à Vauban.

(10) a. Une bière ! (NP)
b. *Il a demandé qu'une bière.
(11) a. Encore une bière, et je pars (NP + S')
b. *Il a dit qu'encore une bière et il partait.
(12) a. Mon Dieu ! qu'as-tu fait ? (Exclam. + S')
b. *Elle s'est écriée ce que, mon Dieu ! il avait fait.

Le noeud E lui-même peut être assimilé à S": c'est la projection maximale de la catégorie phrase, donc une catégorie du niveau X". Cette hypothèse, contestée il est vrai (v. Haegeman 1984), joue un rôle important dans l'analyse syntaxique de la polyphonie que j'aimerais développer ici.

2.2. Les subordonnées circonstancielles et les adverbiaux

En fait, il existe des arguments purement syntaxiques pour montrer que d'autres éléments encore que ceux qui sont mentionnés par la règle (7) peuvent être dominés immédiatement par le noeud E : non seulement ces éléments ne sont pas enchâssables, mais si on faisait l'hypothèse que ce sont des constituants de S' plutôt que de E, ils se trouveraient dans une configuration particulière (c-commande) par rapport à d'autres constituants de ce S' qui devrait bloquer les relations anaphoriques dans des exemples comme ceux-ci (Haegeman 1984; les exemples français que j'ai ajoutés sont parallèles aux exemples anglais) :

(13) John$_i$ should know about wines, 'cos John$_i$ spent a whole term in France [ex. (1 c.) de L. Haegeman].
(14) John$_i$ was fired, since John$_i$'s weird habits had finally reached an intolerable stage [= (1 d.)].
(15) Jean$_i$ devrait s'y connaître en vins, puisque Jean$_i$ a passé tout un semestre en France.
(16) Jean$_i$ a été viré, parce que les manies bizarres de Jean$_i$ étaient devenues insupportables.

La coréférence entre les deux occurrences de John dans (13-14) devrait être exclue par le principe (C) de Chomsky (1981), puisqu'il y a coréférence entre une dénomination et le sujet de la principale. Les exemples (13-16) devraient être agrammaticaux comme les exemples suivants :

(17) *John$_i$ did not buy the wine because John$_i$ liked it [= (2 c.)].

(18) *John$_i$ has been away since John$_i$'s wife left him [= (2 d.)].

(19) *Jean$_i$ n'a pas acheté ce vin parce que Jean$_i$ l'aime.

(20) *Jean$_i$ est parti depuis que la femme de Jean$_i$ l'a quitté.

Le contraste entre (13-16) et (17-20) peut s'expliquer si les deux groupes de phrases reçoivent une structure syntaxique différente : dans le deuxième groupe, la subordonnée est un complément de S, alors que dans le premier groupe il s'agit d'un complément extérieur à S, dominé directement par le noeud E, ce qui expliquerait qu'il se comporte comme une proposition coordonnée par rapport à l'anaphore (Haegeman 1984, 715). Une telle description permettrait aisément d'expliquer les faits relevés par le Groupe λ-1 à propos de parce que.

Si l'opérateur parce que est un complément de S, il est naturel qu'il puisse être enchâssé avec sa principale, et aussi qu'il se trouve dans le champ de la négation ou d'un quantificateur portant sur la principale :

(21) J'ai peur qu'il ne l'aime parce qu'elle riche.

(22) Il ne pleure pas parce qu'il est seul.

(23) Peu de gens sont venus parce qu'il faisait beau (= il y a peu de gens qui soient venus parce qu'il faisait beau).

En revanche, si le connecteur parce que est un complément de E, il ne peut pas être enchâssé, en raison de la non-récur-

sivité de E. Les exemples suivants sont grammaticaux, mais la subordonnée causale ne peut être attribuée qu'à l'énonciateur principal, et non à celui de la proposition au discours indirect :

(24) J'ai peur qu'il ne l'aime, parce qu'elle est riche.
(25) Je pense qu'il ne pleure pas, parce qu'il est seul.
(26) Il affirme que peu de gens sont venus, parce qu'il faisait beau.

De plus, des adverbes modaux peuvent modifier la subordonnée introduite par l'opérateur parce que, mais non celle introduite par puisque, qui est toujours un connecteur :

(27) Il ne peut pas parler, probablement parce qu'on l'a bâillonné.
(28) *Il ne peut pas parler, probablement puisqu'on l'a bâillonné.

En revanche, le connecteur peut se combiner avec une incise ou un adverbial renvoyant à un autre énonciateur :

(29) Il ne peut pas parler, puisque, (tu crois, d'après toi), on l'a bâillonné.

Enfin, un opérateur peut être clivé, contrairement à un connecteur, d'où le contraste :

(30) C'est parce qu'il a trop mangé qu'il est malade.
(31) *C'est puisqu'il a trop mangé qu'il est malade.

Il y a donc des arguments syntaxiques pour distinguer deux types de subordonnées circonstancielles : celles qui sont dominées directement par E et qui peuvent avoir un énonciateur distinct, et celles qui sont dominées par S' et qui ont nécessairement le même énonciateur que la principale.

Par ailleurs, les subordonnées circonstancielles qui nous intéressent ici ne sont en fait que des adverbiaux qui sous-catégorisent une phrase (v. Rubattel 1982, Roulet et al. 1985, 113-127). On peut donc penser que les adverbiaux en général se répartissent eux aussi en deux classes, et que certains d'entre eux peuvent fonctionner tantôt comme compléments de E, tantôt comme compléments de S', tout comme parce que. Il est plus difficile de trouver des adverbiaux compatibles avec la présence d'un énonciateur propre, mais il semble que les noms d'agent et les noms d'action peuvent en général renvoyer à un énonciateur distinct, contrairement aux noms qui dénotent des individus et aux pronoms personnels. Ainsi, les contradicteurs ou la contradiction dans les exemples suivants renvoient à un énonciateur distinct, mais pas le pronom lui :

(32) Galilée a soutenu que la terre est ronde, malgré la contradiction (de ses adversaires).
(33) Galilée a soutenu que la terre est ronde, malgré ses puissants contradicteurs.
(34) Galilée a dû admettre que la terre est plate malgré lui.

Les exemples (32-33) comportent un complément de E et (34) un complément de S', ce que semble confirmer la possibilité de cliver et d'insérer un adverbe modal :

(35) C'est malgré lui que Galilée a dû admettre que la terre est plate.
(36) Galilée a dû admettre que la terre est plate, probablement malgré lui.
(37) ?*C'est malgré la contradiction (de ses adversaires) que Galilée a soutenu que la terre est ronde.
(38) *Galilée a soutenu que la terre est ronde, probablement malgré la contradiction (de ses adversaires).

(39) ?*C'est malgré ses puissants contradicteurs que Galilée a soutenu que la terre est ronde.

On a donc affaire aussi bien pour les adverbiaux que pour les subordonnées circonstancielles à deux types de structures :

(1)

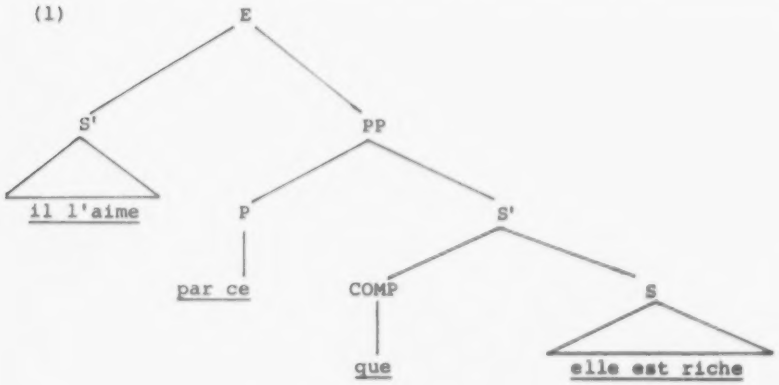

(2)

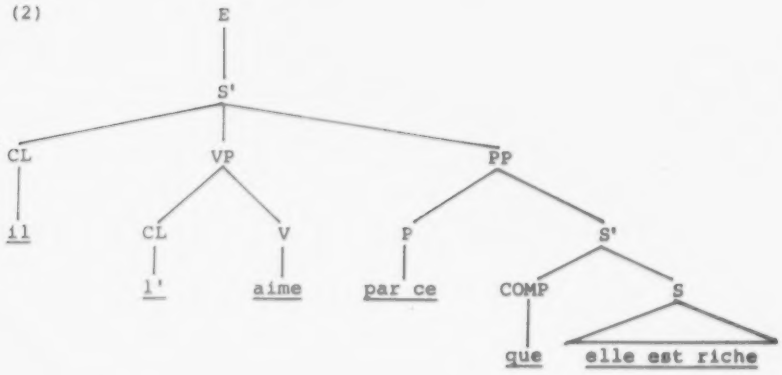

(32)

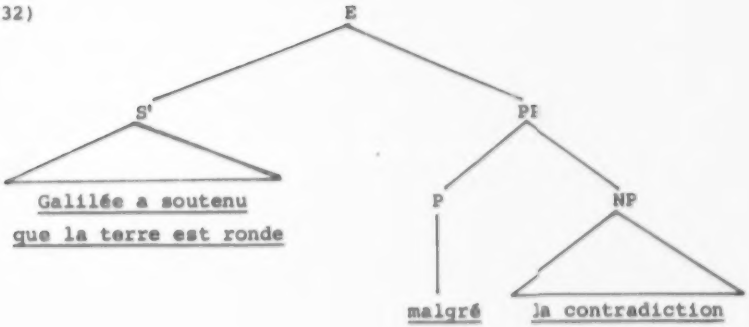

(34)

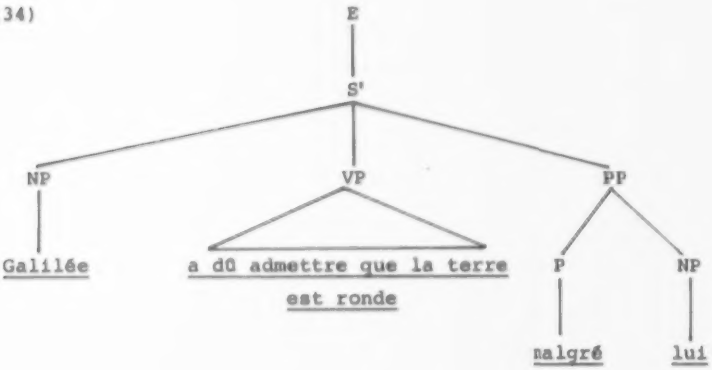

Si l'on accepte cette analyse, les syntagmes prépositionnels de (32-33) sont des unités monophoniques minimales, bien qu'il ne s'agisse pas d'actes de langage à strictement parler. Je laisse ouverte la question de savoir comment on pourrait éliminer la distinction entre unités monophoriques minimales et actes de langage, qui paraît superflue dans la plupart des cas; peut-être faudrait-il redéfinir la notion d'acte de langage pour l'étendre aux cas où un acte ne correspond pas à une proposition, ce qui serait souhaitable pour d'autres raisons (v. la discussion de l'exemple (5) ci-dessus).

Les unités monophoniques minimales dégagées jusqu'ici ont trois propriétés :

1°) Ce sont des constituants immédiats du noeud E.

2°) Ce sont des catégories du rang X", c'est-à-dire des catégories qui pourraient être à elles seules des expansions de E - ce qui n'implique pas que les syntagmes particuliers qui apparaissent dans les exemples (32-33) soient des expressions indépendantes bien formées : ce sont simplement des syntagmes de même catégorie que ceux qui peuvent constituer de telles expressions. Cette propriété distingue les unités monophoniques minimales des marqueurs de structuration de la conversation décrits par Auchlin (1981 a, b; Roulet et al. 1985, 93-110), qui sont dominés immédiatement par E et donc non récursifs, mais qui ne peuvent pas constituer des expressions autonomes et qui n'ont pas la structure interne de syntagmes (ce sont plutôt des "exclamations" étrangères au système catégoriel prévu par la convention X').

3°) Ce sont des unités pourvues d'un énonciateur potentiellement ou explicitement distinct, mais nécessairement subordonné à l'énonciateur principal déterminé par le noeud E lui-même.

2.3. Les relatives et les comparatives : restrictives et appositives

Les propositions relatives et comparatives ont été décrites en détail par Milner (1973, 1978), qui relève une dualité de fonctionnement de ces constructions très proche de celle que nous avons observée dans les subordonnées et adverbiaux circonstanciels. Il y a pourtant une différence importante : les relatives et les comparatives sont des compléments du système du

nom et de l'adjectif respectivement et sont donc dominées par le noeud S. La distinction entre appositives et restrictives ne peut donc pas être ramenée à une différence entre constituants immédiats de E et constituants de S.

Rappelons tout d'abord les principales différences entre restrictives et appositives, qu'on peut dégager des deux exemples suivants (v. Milner 1973, 34), pour les relatives :

(40) Les lions qui ont une belle crinière sont des animaux paresseux.

(41) Les lions, qui ont une belle crinière, sont des animaux paresseux.

1°) Absence de virgule en (40), présence de virgules en (41); phénomènes qu'on retrouve dans les deux types d'adverbiaux et de subordonnées étudiés au § 2.2.

2°) Il existe pour (41) une paraphrase par coordination :

(42) Les lions - et ils ont une belle crinière - sont des animaux paresseux.

3°) On peut insérer dans la relative appositive (41) des connecteurs pragmatiques comme cependant, par conséquent, de plus, justement.

4°) On peut insérer dans la relative appositive des adverbes de phrase comme malheureusement, curieusement, à l'admiration de tous, pour mon bonheur, etc., et des incises comme dit-on, vous dis-je.

5°) Dans (40), "il n'y a qu'une seule assertion globale qui est vraie ou fausse dans son ensemble; en [41], il y a deux assertions qui peuvent être affirmées ou niées séparément" (Milner 1973, 35). Autrement dit, (40) constitue une unité monophonique minimale, (41) en comporte deux.

On peut faire des observations similaires sur le couple de comparatives suivant :

(43) Pierre est aussi intelligent que Paul.
(44) Pierre est intelligent, autant que Paul.

Il y a aussi des comparatives en comme, sur lesquelles nous aurons à revenir :

(45) Pierre est intelligent comme Einstein.
(46) Pierre est intelligent, comme Einstein.

Les relatives et les comparatives peuvent donc appartenir à deux types : les restrictives, qui font partie intégrante de l'énonciation principale, et les appositives, qui introduisent une énonciation subordonnée. Les appositives sont donc des constructions qui marquent la polyphonie, tout comme les adverbiaux et les subordonnées compléments de E.

Avant d'en étudier la syntaxe plus en détail, j'aimerais mentionner une ambiguïté intéressante des comparatives subordonnées à une phrase négative, ambiguïté signalée par Anscombre (1985) :

(47) Pierre n'a pas rendu l'argent à Jacques comme je le lui avais conseillé (= j'avais conseillé à Pierre de rendre l'argent à Jacques).
(48) Pierre n'a pas rendu l'argent à Jacques, comme je le lui avais conseillé (= j'avais conseillé à Pierre de ne pas rendre l'argent à Jacques).

Dans (47), la négation porte sur l'énoncé unique et n'affecte donc pas la comparative restrictive. Dans (48), la comparative appositive constitue une énonciation distincte qui commente la négation de l'énonciation principale.

Le parallélisme pragmatique entre les adverbiaux et les subordonnées compléments de E d'une part, les relatives et les comparatives appositives d'autre part est complet. Syntaxiquement, le parallélisme est moins évident, car les relatives et les comparatives, restrictives ou appositives, font partie d'un syntagme constituant de S, et on ne peut donc pas invoquer le noeud E, non enchâssable par définition, pour décrire la différence entre les deux types.

La source syntaxique des deux types de relatives (et accessoirement de comparatives) a fait l'objet de nombreuses controverses en grammaire générative (v. Stockwell, Schachter et Partee 1973, 419-501). La solution la plus simple (et la seule compatible avec les modèles syntaxiques récents) a été proposée par Jackendoff (1977, ch. 7). Selon lui,[2] les relatives restrictives font partie de N', et les appositives sont dominées par N" :

(40)

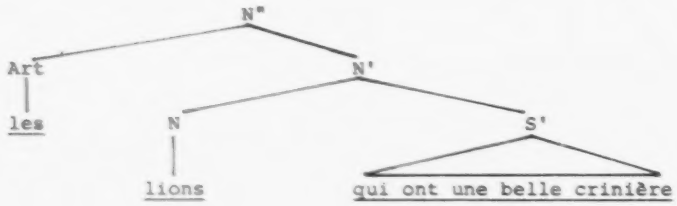

(41)

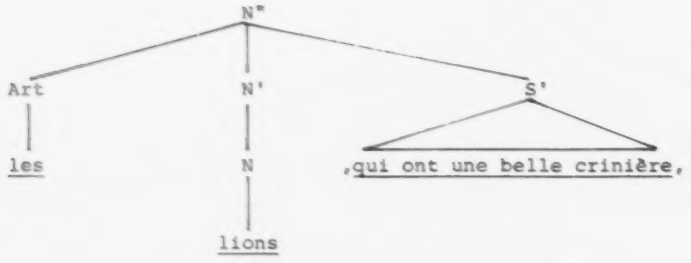

Une analyse semblable rend compte de la différence entre les comparatives restrictives (compléments de A') et les appositives (compléments de A").

Si l'on revient maintenant aux constructions étudiées au § 2.2. et à l'hypothèse selon laquelle E n'est autre que S", le parallélisme avec les relatives et les comparatives est manifeste : les constructions qui correspondent aux unités monophoniques minimales sont des compléments de X". Tous les syntagmes de rang X" sont des blocs sémantiques qui peuvent être commentés par un nouvel énonciateur.[3] Les constituants de rang X ou X' en revanche ne permettent pas l'intrusion d'un énonciateur extérieur.

3. Conclusion

Les observations présentées ici me semblent appeler deux conclusions :

Premièrement, la notion de polyphonie permet une définition plus rigoureuse des notions de "bloc sémantique" ou d'"assertion unique" utilisées en syntaxe : un bloc sémantique est une construction qui a, explicitement ou potentiellement, un énonciateur propre.

Deuxièmement, un modèle syntaxique abstrait comme celui de la grammaire générative permet d'isoler des marques formelles de polyphonie qui ne sont pas accessibles à l'observation directe comme peuvent l'être des marqueurs lexicaux (connecteurs pragmatiques) ou le discours rapporté.

Comme je l'ai relevé au début, Bakhtine a prêté une grande attention à la structure de l'énoncé et en particulier de l'énoncé hybride bivocal, et il a mis en relation sa conception de la polyphonie avec les phénomènes syntaxiques qui étaient bien

étudiés à son époque, notamment le discours indirect et le discours indirect libre. Mais il manquait à Bakhtine une théorie syntaxique plus élaborée pour étayer son approche de la polyphonie, ce dont il était d'ailleurs parfaitement conscient, tout comme il pressentait la pertinence de la théorie de l'énonciation pour l'étude de la syntaxe :

"Pourtant, les problèmes de syntaxe sont d'une importance majeure pour la compréhension de la langue et de son évolution étant donné que, de toutes les formes de la langue, les formes syntaxiques se rapprochent le plus des traits concrets de l'énonciation, des actes de parole. Toutes les analyses syntaxiques du discours constituent des analyses du corps vivant de l'énonciation; aussi est-il encore plus difficile de les ramener à un système abstrait de la langue. [...] Mais il découle tout aussi clairement de ce que nous avons dit que l'étude productive des formes syntaxiques n'est possible que dans le cadre de l'élaboration d'une théorie de l'énonciation. Tant que l'énonciation considérée comme un tout restera terra incognita pour le linguiste, il ne saurait être question d'une compréhension réelle, concrète, non scolastique des formes syntaxiques" (Bakhtine 1977, 156).

Université de Neuchâtel
Institut de linguistique
CH 2000 Neuchâtel

Christian Rubattel

Notes

1. On pourrait définir la phrase (S') comme la plus grande unité syntaxique enchâssable, c'est-à-dire, dans les modèles génératifs transformationnels récents, comme la plus grande unité récursive et cyclique : la combinaison de la récursivité du noeud S' dans la base avec le principe cyclique d'application des transformations remplit la même fonction que les transformations généralisées des premiers modèles génératifs, qui avaient pour effet de convertir un couple de phrases en une phrase unique.

2. Jackendoff (1977) distingue en fait des compléments de X"' et de X". J'adopte ici la version la plus courante de la convention X', qui ne reconnaît que deux niveaux au-dessus des catégories lexicales X.

3. Il y aurait encore bien d'autres constructions à étudier sous ce rapport, par exemple les circonstancielles qui modifient un syntagme nominal (N") et non une phrase (la peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom), et les concessives parenthétiques du type si grand soit-il, César n'égale pas Alexandre.

Références

ANSCOMBRE, J.-C. (1985): "Polyphonie et syntaxe", conférence prononcée à l'Université de Neuchâtel (non publiée).

AUCHLIN, A. (1981a): "Mais, heu, pis bon, ben alors voilà, quoi !, marqueurs de structuration de la conversation et complétude", Cahiers de linguistique française 1, 141-159.

AUCHLIN, A. (1981b): "Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation", Etudes de linguistique appliquée 44, 88-103.

BAKHTINE, M. (1977): Le marxisme et la philosophie du langage, Paris, Minuit.

BANFIELD, A. (1982): Unspeakable Sentences : Narration and Representation in the Language of Fiction, Londres et Boston, Routledge & Kegan Paul.

BENVENISTE, E. (1966): Problèmes de linguistique générale I, Paris, Gallimard.

CHOMSKY, N. (1981): Lectures on Government and Binding, Dordrecht, Foris.

GROUPE λ-1 (1975): "Car, parce que, puisque", Revue Romane 10, 248-280.

HAEGEMAN, L. (1984): "Remarks on Adverbial Clauses and Definite NP-Anaphora", Linguistic Inquiry 15, 712-715.

JACKENDOFF, R.S. (1977): X̄ Syntax : a Study of Phrase Structure, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press.

MILNER, J.-C. (1973): Arguments linguistiques, Paris, Mame.

MILNER, J.-C. (1978): De la syntaxe à l'interprétation, Paris, Seuil.

ROULET, E. et al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.

RUBATTEL, C. (1982): "De la syntaxe des connecteurs pragmatiques", Cahiers de linguistique française 4, 37-61.

STOCKWELL, R.P., P. SCHACHTER et B. HALL PARTEE (1973): The Major Syntactic Structures of English, New York, Holt, Rinehart & Winston.

TODOROV, T. (1981): Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique, Paris, Seuil.